

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022



DU 27 AVRIL 2023

HÔTEL BELLE CÔTE
RIVIERA PALMERAIE



www.oec.ci

<< L'Expert-Comptable est
ton ami; consulte-le !

Le commissaire aux comptes est
ton gendarme; écoute-le >>.

01 BP 8671 Abidjan 01, 7, Rue des Avodirés,
Abidjan Plateau-Indénié Plateau Avenue Lamblin
(+ 225) 27 20 21 14 59 - 27 20 22 55 49
www.oec.ci
accueil@expertscomptables.ci

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DE L'ORDRE	04
RAPPORT MORAL	08
PANORAMA	09
COMMISSIONS STATUTAIRES	18
Tableau	20
Diligences et déontologie	21
Formation professionnelle continue	22
COMMISSIONS CONVENTIONNELLES	28
Assurance qualité	30
Transition numérique	33
Centre de formation	34
Juridique, fiscale et sociale	38
Protection de la profession et solidarité	41
Réforme des textes	44
Accroissement des Ressources des professionnels	45
Construction du siège	49
Audit et gestion des risques	51
Accompagnement et suivi des professionnels	53
Etudes Techniques	53
Smo Ifac	57
COMITÉS AD HOC	58
Comité spécial chargé de la gestion de la plateforme	60
Comité chargé des travaux du consultant projet	61
Comité ADHOC CGA	63
Comité ADHOC ACOA 2023	65
RAPPORT FINANCIER	70
CONCLUSION	91

MOT DU PRÉSIDENT



Drissa KONE

Président de l'Ordre

Monsieur le Commissaire du Gouvernement,
Chers membres du Conseil de l'Ordre,
Chères consœurs,
Chers confrères,

Au terme de l'exercice 2022, nous consacrons le rituel de l'Assemblée Générale Annuelle, à l'effet de présenter, les modalités de l'exécution budgétaire de notre Institution Ordinale ainsi que les principaux résultats de l'exercice 2022.

Les orientations de l'action du Conseil de l'Ordre sont demeurées en adéquation avec les intérêts fondamentaux de la profession visant :

- la cohésion et l'attractivité de la profession ;
- l'accroissement des ressources de l'Ordre ;
- la visibilité institutionnelle à l'échelle internationale de la profession comptable ;
- la défense des intérêts des experts-comptables, membres de l'Ordre ;
- le renforcement des valeurs cardinales et du cadre réglementaire de la profession.

Ces engagements n'ont pu être possibles qu'au prix de la consolidation des relations avec l'ensemble des partenaires de l'OEC CI au premier rang desquels, la tutelle ministérielle, sous le leadership de Monsieur COULIBALY Adama, Ministre de l'Economie et des Finances et Commissaire du Gouvernement auprès de l'OEC CI.

L'année 2022 s'est déroulée dans un cadre macro-économique post-pandémie COVID-19 porté par les orientations de l'action publique du PND 2021-2025 Côte d'Ivoire Solidaire fixées par le Président de la République SEM Alassane OUATTARA : visant à « accélérer la transformation économique et sociale de la Côte d'Ivoire et hisser le pays, à l'horizon 2030, au rang des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure ».

Ce cap a conforté la résilience de l'économie nationale dans le contexte de la guerre en Ukraine et de ses répercussions sur les échanges commerciaux internationaux avec pour corollaire la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.

Dans ces conditions, il est ressorti des estimations de la Banque Mondiale un net ralentissement de la croissance économique mondiale, s'établissant à 3% en 2022 contre 6% en 2021.

Au plan national, l'économie ivoirienne a enregistré en 2022, une croissance du PIB réel estimée à 6,7% contre 7% en 2021 selon la Banque Mondiale. La consommation privée a été l'un des vecteurs essentiels de cette croissance portée par l'investissement public, le réajustement des salaires de la fonction publique.

Dans un contexte inflationniste, l'action du Gouvernement a permis de contenir l'inflation en moyenne à 5,2% en 2022 en lien avec sa politique sociale.

En somme, malgré la volatilité de la conjoncture internationale, la vision stratégique 2030 de la Côte d'Ivoire est demeurée en cohérence avec la volonté politique de consolidation de la stabilité sociale avec les élections municipales et régionales prévues en 2023.

Relativement à l'OEC CI, l'exercice 2022, s'est inscrit plus substantiellement dans la continuité des actions initiées par le Conseil de l'Ordre au cours de l'année 2021 avec notamment :

- le maintien du dispositif organisationnel, administratif et opérationnel de l'OEC CI ;
- l'organisation suivant le canevas habituel, de la Matinale OEC sur la thématique de l'Annexe fiscale 2022 conjuguée à la célébration des nouveaux diplômés ;
- la poursuite des activités sociales inventoriées au rapport moral de l'exercice 2022 ;
- l'appui technique aux activités initiées par les partenaires (Evaluation Mutuelle par le FMI de la Côte d'Ivoire en matière de LBCFT, Sessions du CCLBCFT, Ateliers CNUCED-ISAR, Ateliers Banque Mondiale, DGI, CNC-OHADA, etc.);
- les actions de visibilité de l'OEC dans les Instances professionnelles d'affiliation internationale et régionale : IFAC, FIDEF, PAFA, et ABWA dont le mandat de présidence est assurée par l'OEC CI depuis 2023;

- la représentation de la profession auprès des autorités publiques.

En termes d'exécution budgétaire, l'exercice 2022 s'achève par un excédent d'exploitation de 28,51 Millions FCFA en recul par rapport à son niveau de 49,02 Millions FCFA en 2021.

Toutefois, il convient de relever que le budget 2022 prévoyait un équilibre de l'activité avec un excédent limité à 2,212 millions de F CFA en budget 2022.

L'excédent d'exploitation de 2022 s'explique notamment par une hausse significative des charges liées aux services extérieurs de + 32,2% et de transport + 229,7% par rapport à 2021 ; en lien les frais de représentation de l'OEC CI dans les activités professionnelles à l'étranger. Il convient de relever qu'une partie des dépenses exposées sont à inscrire dans le cadre de la promotion du congrès ACOA 2023 que la Côte d'Ivoire organise du 15 au 18 mai 2023 et dont le remboursement à venir est constaté dans un compte de créance au bilan.

Plus globalement, la gestion financière de l'OEC CI s'est traduite, au titre de l'exercice 2022, par des charges d'exploitation de 567,09 Millions FCFA en hausse de 75,39 millions FCFA (soit +15,33%) par rapport à 2021 ; contre un accroissement des revenus de 54,87 millions FCFA (soit +10,15%), en glissement annuel.

Ces revenus sont portés essentiellement, outre les ressources des stickers, par les cotisations des membres dont l'effectif est en hausse (+14 nouveaux diplômés à 223 personnes physiques, et +4, portant à 134 les sociétés d'expertise comptable inscrites au Tableau National). Les recettes des stickers et celles des cotisations, étant fortement corrélées au chiffre d'affaires des sociétés, membres de l'Ordre, leur augmentation crée de la richesse au profit des membres.

En termes d'indicateurs de gestion, le ratio de couverture des charges d'exploitation par les cotisations des membres a enregistré une baisse à 63,56% en 2022 contre 67,10% en 2021. De même, le taux de contribution des recettes des stickers à l'absorption des charges est en net recul, passant de 42,01% en 2021 à 39,73% en dépit de la hausse de + 18,73 Millions FCFA des revenus en valeur nominale.

Au titre de la situation patrimoniale, le total de bilan ressort à 645,96 Millions FCFA contre 546,87 Millions FCFA à fin 2021, soit une nette consolidation de + 99,09 Millions FCFA des capitaux propres associatifs par les excédents d'exploitation successifs.

Au titre de l'endettement à fin 2022, la situation financière n'expose aucune dette structurelle. Les dettes d'exploitation ressortent à fin décembre 2022 à 112,39 Millions FCFA constituées des engagements courants de l'exercice et des indemnités de participation aux activités de l'Ordre dues aux membres.

Au total, la situation de trésorerie de l'Ordre enregistre une baisse des disponibilités à 282,35 Millions FCFA à fin 2022 contre 339,84 Millions FCFA au 31 décembre 2021 (soit un recul de -16,7% en glissement annuel), qui se justifie par un placement financier opéré par l'Ordre au cours de l'année 2022.

En effet, la situation globale de liquidité comprend un porte-feuille de titres financiers à rendement fixé pour 260 Millions FCFA constitués d'obligations TPCI à échéance 2030.

En somme, le bilan d'exécution budgétaire 2022 a été emprunt d'une forte activité de visibilité ordinale au plan sous-régional et international, d'une consolidation des relations de partenariat, d'un ancrage institutionnel national réaffirmé auprès des Autorités Publiques et surtout d'une intense promotion du congrès ACOA 2023.

Ce cadre d'exercice des activités de l'Ordre a favorisé la poursuite des projets structurants

- le suivi de la réforme des textes dans le processus décisionnel et législatif national ;
- la levée de tous les obstacles administratifs et techniques de la construction du siège de l'OECC I;
- l'élaboration d'un cadre structurant de création de l'Institut de formation de l'OECC au titre du programme FASE de la Banque Mondiale ;
- la finalisation du cadre technique de la plateforme informatique d'administration de la profession.

de la profession déjà entamés au cours des exercices précédents, notamment :

S'agissant des activités opérationnelles de l'Ordre, elles se sont déroulées comme exposées dans le Rapport Moral des Commissions Techniques de l'Ordre sous l'égide de leurs Présidents respectifs et en coordination avec le Président de l'Ordre.

En terme d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice 2022, le Conseil de l'Ordre conduit le processus d'organisation, du 15 au 18 mai 2023 à Abidjan, sur le site du SOFITEL - Hôtel Ivoire ; du 7ème congrès panafricain de la profession comptable, ACOA-2023, en partenariat avec la PAFA.

L'état général de préparation et les diligences en cours font l'objet de la communication circonstanciée du Président de l'Ordre mentionnée à l'ordre du jour de la présente Assemblée Annuelle.

Enfin, le Conseil a poursuivi les actions de solidarité et de coopération avec ses partenaires sociaux, ainsi que le volet de soutien aux confrères éprouvés par le deuil durant l'année 2022.

Les efforts financiers au chapitre des dons et contributions se sont élevés à 6,7 Millions FCFA contre 14,4 Millions FCFA à fin 2021.

Chères consœurs et chers confrères, mesdames et messieurs, telle est l'économie des résultats de l'exécution budgétaire de la gestion de l'Ordre des Experts-comptables de Côte d'Ivoire par le Conseil au titre l'exercice 2022.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Drissa KONE
Président
de l'Ordre des Experts-Comptables
de Côte d'Ivoire

01

RAPPORT MORAL

PANORAMA



JANVIER 2022



□ Participation de l'Ordre à la cérémonie nationale de présentation des vœux au Chef de l'Etat

□ Participation de l'Ordre à la présentation de l'Annexe Fiscale à la Loi de Finances pour la Gestion de l'Etat au titre de l'année 2022 faite par le Cabinet Mondon Conseil International organisée par la Maison de l'Entreprise (CGECI), au sein des locaux de ladite Institution

□ Participation de l'Ordre à l'invitation des Experts-Formateurs en digitalisation, par visioconférence et organisée par le Secrétariat Permanent de l'OHADA

□ Participation de l'Ordre à la réunion du Comité Technique et du Conseil d'Administration de l'ABWA, au Niger

FEVRIER 2022

□ Participation de l'Ordre à des cérémonies de pose de première pierre organisées par le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques à Bonn, sous-préfecture de Dabou et à Azaguié

□ Participation de l'Ordre à la séance de travail organisée par la Direction Générale des Impôts dans le cadre du Comité paritaire DGI/OECCI

□ Participation de l'Ordre à la séance de travail organisée par la Direction Générale des Impôts dans le cadre du Comité paritaire DGI/OECCI

□ Organisation d'une formation sur les obligations en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement

□ Participation de l'Ordre aux rencontres d'appropriation des résultats de l'Evaluation Nationale des Risques (ENR) en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, au siège du Comité de Coordination LBC/FT.

□ Participation de l'Ordre à la cérémonie de lancement de l'Administration Digitalisée de la TVA, au 20ème étage de l'immeuble SCIAM, organisée par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat

□ Participation de l'Ordre à l'atelier régional CNUCED-ISAR pour l'Afrique, au Cameroun, par visioconférence

□ Participation de l'Ordre à une séance de travail avec la Banque Mondiale sur les régimes d'insolvabilité et de créancier/débiteur (ICR) et les transactions garanties, organisée par la Direction Nationale de la BCEAO pour la Côte d'Ivoire (Agence principale Abidjan)

du Terrorisme (LBC/FT) et validation des Lignes Directrices à l'Hôtel Palm Club, à l'attention des membres de l'Ordre et animée par la Société SAH ANALYTICS INTERNATIONAL

□ Mission d'évaluation en Côte d'Ivoire d'une délégation de la PAFA dans le cadre de la candidature de l'Ordre pour l'organisation de l'ACOA 2023 en présence de plusieurs membres de l'Ordre et des partenaires de l'Ordre

□ Organisation de la Première matinale 2022 de l'Ordre relative à la présentation des vœux entre les membres de l'Ordre et de leurs collaborateurs et portant sur le thème : « Nouvelles dispositions de la Loi de Finances pour la gestion de l'Etat au titre de l'année 2022 », à l'Hôtel Palm Club, avec la participation de plusieurs institutions partenaires.

La première partie de cette matinale a été marquée par la cérémonie officielle en présence de Madame Minafou Fanta COULIBALY-KONE, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY. La seconde partie a porté sur l'exposé du contenu des principales dispositions de l'Annexe Fiscale 2022 par le Cabinet KPMG CI et la présentation des nouveaux diplômés DEC/DECOFI au titre de l'année 2020-2021.



MARS 2022

□ Organisation d'une formation animée par la Direction Générale des Impôts sur les Innovations Fiscales relatives à l'Annexe à la Loi de Finances 2022 et à la digitalisation des opérations déclaratives, à l'endroit des membres et de leurs collaborateurs, à l'Hôtel Belle Côte

□ Invitation de l'Ordre par l'Ordre National des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Niger pour animer une formation sur le visa des états financiers dans le cadre du partage d'expériences

□ Organisation d'une formation sur la Lutte contre le Blanchiment des capitaux et le Financement du Terrorisme, à l'Hôtel Belle Côte animée par les confrères SIAKA François, 2e Vice-président et OUATTARA Gniré Aïssata, tous deux points focaux de l'Ordre auprès de la Coordination Nationale de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme

□ Participation de l'Ordre au lancement de la mission de rédaction du Guide des Audits des Marchés Publics de Côte d'Ivoire, à la salle de réunion du Conseil de Régulation de l'ANRMP



□ Participation de l'Ordre à la 2ème Edition du Congrès conjoint CEDEAO-ABWA, à Monrovia (LIBERIA)

□ Participation de l'Ordre à la réunion sur l'état de mise en œuvre des réformes et politiques de l'UEMOA en Côte d'Ivoire organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances

□ Rencontre entre l'Ordre et la délégation du Trésor Américain, à la demande de la Direction Générale des Impôts, au siège de l'Ordre, en vue d'une meilleure compréhension du rôle de la profession dans les procédures d'élaboration des normes comptables applicables en Côte d'Ivoire

❑ Organisation de la 2nde session de formation sur le thème « PACK PE, version SYSCOHADA Révisé » à l'Hôtel Belle Côte, à l'attention des collaborateurs des cabinets et animée par les confrères COULIBALY Kazana Patrice et COMPAORE Paul Ismaël



AVRIL 2022

❑ Participation de l'Ordre au Congrès de la Fondation Africaine pour l'Entreprenariat et le Développement Economique (FAFEDE), à la Maison de l'Entreprise Participation de l'Ordre au Congrès de la Fondation Africaine pour



MAI 2022

❑ Rencontre entre le Contrôleur national de stage du DECOFI et les Experts-Comptables Stagiaires du DECOFI

❑ Participation de l'Ordre à la célébration du 40^e anniversaire de la FIDEF à Hammamet, en Tunisie

❑ Organisation de l'Assemblée Générale Annuelle 2021, à l'Hôtel Belle Côte

JUIN 2022

❑ Participation de l'Ordre à la 2^{ème} session ordinaire du Comité de Coordination de l'année 2022 de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, au siège dudit Comité

❑ Participation de l'Ordre à la 94^{ème} réunion du Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale Annuelle de l'ABWA, à Cotonou (BENIN)

❑ Participation de l'Ordre à l'Assemblée Générale de la PAFA, à Victoria Falls (ZIMBABWE)

JUILLET 2022

❑ Participation de l'Ordre au 1^{er} forum des Banques et PME de Côte d'Ivoire (BPCI), à l'espace CRRAE UEMOA, sur le thème: « Analyse du dossier de crédit et asymétrie d'information : comment améliorer la fiabilité des données de la demande de crédit ? ». Ce forum a été présidé le Premier Ministre représenté par le Ministre de l'Economie et des Finances et parrainé par le Ministre du Commerce et de l'Industrie.

❑ Participation de l'Ordre au lancement officiel des activités de l'Observatoire du Contrôle Fiscal, au 10^{ème} étage de la Tour E. L'Ordre a été représenté par le Président de la Commission Juridique et Fiscale

❑ Participation de l'Ordre à la rencontre initiée par le CREPMF au profit de la profession comptable, en visioconférence

❑ Participation de l'Ordre au Sommet sur la Conformité en Afrique de l'Ouest 2022 organisé par le GIABA, à Abuja (NIGERIA). Le thème du sommet « Problématiques actuelles et émergentes de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme » vise notamment le renforcement des capacités des assujettis sectoriels dans la LBCFT dont les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD). Ce sommet a été placé sous la Haute Autorité du Gouverneur de la Banque Centrale du Nigéria, avec la participation de 180 institutions. Plusieurs thèmes ont été abordés tels que les normes du GAFI, les évaluations des risques du LBC/FT, etc...

❑ Participation de l'Ordre à la cérémonie de diffusion de capsules sur la Lutte contre la Corruption organisée par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, à la salle de cinéma « Le Majestic » du Sofitel Hôtel Ivoire, sous la forme de bandes de dessins animés

❑ Participation de l'Ordre à la réunion relative à l'examen du projet d'Acte d'Uniforme portant sur le Système Comptable des Entités à but non lucratif à la suite des observations des Etats-parties, à Yaoundé (CAMEROUN)



AOÛT 2022

❑ Rencontre entre l'Ordre et l'Institut National de la Statistique (INS), au siège de l'Ordre, pour la finalisation des données statistiques nationales des secteurs d'activités ayant un impact financier sur l'économie nationale.

❑ Participation de l'Ordre à la réunion plénière de la Commission de Normalisation Comptable (CNC-OHADA), à Lomé (TOGO). Il a été indiqué que la Commission de Normalisation Comptable de l'OHADA change de dénomination et devient « la Commission de Normalisation de la Profession Comptable de l'OHADA (CNPC-OHAHA) » dont le Règlement modificatif est en cours d'adoption.

❑ Participation de l'Ordre à l'Atelier d'auto-évaluation de la mise en œuvre des Réformes, Politiques, Projets et Programmes Communautaires de l'UEMOA, Edition 2022, à l'Hôtel Belle Côte

❑ Participation de l'Ordre aux travaux du Comité de Réformes Fiscales sous la Tutelle de la Primature sur le thème « Lutte contre la production de faux états financiers » organisés par le Cabinet du Premier Ministre



❑ Participation du Contrôleur national des Stages DECOFI de l'OEC CI à l'atelier des Contrôleurs nationaux des Stages DECOFI pour la finalisation des travaux sur les Journées Techniques du DECOFI en ligne de la première année de stages, à Saly (SENEGAL)

❑ Organisation d'un regroupement par visioconférence des étudiants des 3ème et 2ème années, au siège de l'Ordre, lors des Journées Techniques du DECOFI des stagiaires organisées respectivement au Niger et au Burkina Faso

❑ Participation de l'Ordre à l'examen du 1er rapport d'Evaluation Mutuelle (REM) du dispositif national de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, au siège du Comité de Coordination, sis aux II Plateaux les Vallons

SEPTEMBRE 2022

❑ Participation de l'Ordre à la 95ème réunion du Conseil d'Administration de l'ABWA qui s'est tenue à l'Hôtel Lancaster, Ex Golden Tulip, à Accra (GHANA)

❑ Rencontre entre l'Ordre et un Contrôleur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale pour la réalisation d'un contrôle sur la situation du compte CNPS de l'Ordre

❑ Lancement de la collecte des contributions des membres de l'Ordre portant sur un avant-projet d'Acte Uniforme sur les Procédures de Recouvrement Simplifiées et des Voies d'Exécution

❑ Participation massive des membres de l'Ordre au 77e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables du Conseil Supérieur Français, au Parc des Expositions de Paris, Porte de Versailles sur le thème : « L'Expert-Comptable au cœur de la société »

❑ Organisation d'un regroupement par visioconférence des étudiants de la 3ème année au siège de l'Ordre, lors des Journées Techniques du DECOFI des stagiaires organisées au Mali



OCTOBRE 2022

❑ Participation de l'Ordre à la table ronde du programme d'amélioration des compétences fondamentales en comptabilité (FASE), à Casablanca (MAROC). A cette occasion et dans le cadre du renforcement des relations avec les Autorités, l'Ordre a sollicité et obtenu la participation de plusieurs cadres de l'Administration concernés par la question afin de les impliquer dans les réformes en cours

❑ Participation de l'Ordre au premier Congrès Annuel de Liberia Institute of Certified Public Accountants (LICPA), à Ganta (LIBERIA)

❑ Participation de l'Ordre à la rencontre sectorielle relative aux actions de communication et de vulgarisation du code des investissements et des nouvelles procédures de création d'entreprise en ligne, à la Salle des Fêtes du Ministère de l'Economie et des Finances au 20ème étage de l'immeuble SCIAM

❑ Diffusion du questionnaire de collecte de données du CEPICI auprès du secteur privé, à l'ensemble des membres de la profession

❑ Participation de l'Ordre aux travaux de la CNUCED-ISAR, à Genève (SUISSE). Ces travaux ont débuté avec l'atelier préparatoire des membres du Groupe Inter-Gouvernemental des pays membres avec la participation de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale du Trésor dans le cadre des actions de lobbying entamées par l'Ordre auprès des Autorités ivoiriennes.

❑ Participation de l'Ordre à la cérémonie officielle d'ouverture du 10ème anniversaire de la CGECI ACADEMY 2022 et de la rencontre des Entrepreneurs Francophones, au Sofitel Hôtel Ivoire

NOVEMBRE 2022



❑ Participation de l'Ordre au 21e Congrès Mondial des Professionnels Comptables (WCOA) à Mumbai (INDE) dans le cadre des activités promotionnelles de l'ACOA 2023

❑ Participation de l'Ordre au Congrès annuel du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables Algérien

❑ Participation de l'Ordre à la cérémonie de présentation officielle du projet de construction de la ville dénommée « ILE BLEUE » initiée par la structure SCIMAP HOLDING, au Sofitel Hôtel Ivoire

❑ Participation de l'Ordre à la Conférence Publique de l'Amicale des Responsables d'Audit Interne des Entreprises Publiques de Côte d'Ivoire, à la rotonde de la Cité Financière, au Plateau, en prélude à l'Assemblée Générale Constitutive et Elective de ladite Amicale

❑ Participation de l'Ordre à la phase technique de la revue annuelle, édition 2022 des réformes politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA, à l'Hôtel Ivotel Plateau

❑ Participation de l'Ordre à la cinquième édition des Journées Nationales des Chefs d'Entreprise - JNCE organisée par la structure CAPITAL CONNECT dans le District de la Vallée du Bandama (Gbêkê - Hambol), sur le thème central : « La Vallée du Bandama, vers une économie régionale et internationale : rôle du secteur privé et de la diaspora ». A cette occasion, le Président de l'Ordre y a été invité en qualité de modérateur au cours de l'activité portant sur la Bourse aux projets du District Autonome de la Vallée du Bandama

❑ Participation de plusieurs membres de l'Ordre à un webinaire organisé par l'IFAC portant sur une séance d'information du groupe de surveillance de l'IFAC

❑ Participation de l'Ordre à la réunion du CPPC organisée par le Secrétariat Permanent de l'UEMOA par visioconférence

❑ Participation de l'Ordre à la conférence de Presse-Bilan 2022 des activités du CEPICI, à l'hôtel Noom au Plateau

DECEMBRE 2022

❑ Participation de l'Ordre à la 96ème réunion du Conseil d'Administration de l'ABWA, à Lomé (TOGO)

❑ Participation de l'Ordre à la réunion du Conseil d'Administration de la PAFA à Alger (ALGERIE)

❑ Séance de travail entre l'Ordre et l'équipe chargée de la création du site marchand d'ECOBANK Côte d'Ivoire pour le paiement en ligne des frais d'inscriptions dans le cadre de l'ouverture du compte ACOA 2023

❑ Participation de l'Ordre à la réunion des Contrôleurs Nationaux des Stages, à Lomé, (TOGO) organisée par le Secrétariat Permanent du DECOFI

❑ Participation de l'Ordre à la réunion du Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA) organisée par le Secrétariat Permanent de l'UEMOA en ligne

❑ Participation de l'Ordre à l'Atelier du PACI sur l'extension du DECOFI aux Etats-parties de l'OHADA, à l'Hôtel AZALAI, à Abidjan (CÔTE D'IVOIRE)



02

COMMISSIONS STATUTAIRES



COMMISSION DU TABLEAU



AKOSSAY Koffi
Président

MEMBRES TITULAIRES

AKOSSAY Koffi - N'GUESSAN Yann Eric - HAÏDARA Niho Ismaël - KONE Zana - YEO Gnénéma-Abdoulaye SOPI Lobohon-Bla Fleur - KOUADIO Adueni Alain Michel POKOU Olga Eliane - DAGO Jean-Pierre

MEMBRES SUPPLÉANTS

AGBALESSI Coffi Ahou Dominique - LOBOGNON Gola Roger - YOFFOU Eugénie

La Commission du Tableau reçoit les recours contre toute décision du Conseil de l'Ordre relative à l'inscription au Tableau ou au Tableau annexe.

La Commission doit, par décision motivée, statuer dans un délai maximum de deux mois à compter de sa saisine, l'appelant préalablement entendu. Le délai peut être prorogé, à la demande de la Commission pour les besoins de l'instruction du dossier, pour les périodes qu'elle fixe, dans la limite maximale de six mois.

Au cours de cette année 2022, aucun litige n'a été porté devant la Commission.

COMMISSION DILIGENCES ET DEONTOLOGIE



ZUNON Marcellin
Président

MEMBRES TITULAIRES

ZUNON Marcellin Gautier - AGBALESSI COFFI Ahou Dominique - D'OLIVEIRA Giustino Elvis

MEMBRES SUPPLÉANTS

KONTE Zoumana Mè - AKOUDJOU Alain Yves

I- Missions

La Commission des Diligences et de Déontologie est chargée d'assister le Conseil de l'Ordre :

- dans le règlement amiable des différends d'ordre professionnel entre membres de l'Ordre ou entre un membre de l'Ordre et un tiers ;
- dans la formulation des règles déontologiques applicables à l'Ordre.

II- Réalisations 2022

Au titre de l'année 2022, la Commission a été saisie par le Conseil de l'Ordre, après une information du confrère ZUNON Marcellin Gautier, Président de ladite Commission, sur l'affaire CITITRUST ASSET MANAGEMENT c/ CREPMF impliquant deux membres de l'Ordre, personnes morales, à savoir les

cabinets Ernst & Young et PKF. Des séances d'audition de ces deux confrères ont été programmées mais en raison de leur indisponibilité aux dates retenues, elles ont été reportées.

III- Perspectives 2023

Audition des cabinets Ernst & Young et PKF relativement à l'affaire CITITRUST ASSET MANAGEMENT c/ CREPMF

COMMISSION FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



KAGUEMBEGA Bodoa
Président

MEMBRES TITULAIRES

Bodoa KAGUEMBEGA - AKOUDJOU Yves Alain - ASSANI Raouf Akim - DAGO Jean-Pierre - HAÏDARA Niho Ismaël

MEMBRES SUPPLÉANTS

ADOUKO Elie-Clément - KONE Zana

ASSISTENT ÉGALEMENT AUX RÉUNIONS DE LA COMMISSION, LES CONSOEURS ET CONFRÈRES:

ASSAMOÏ Thomas Niamké - COULIBALY Vabé Sina-Zié - DIANGONE Sehouei Bi Suy Elisée Michel
FOTO Yao Kan Noël - KOFFI Tiapo Ronsard - OUATTARA Gniré Aissata - TIEMELE Koffi Darius
SIAKA François - ZORO-BI Marie-France

I- Mission de la commission

La Commission Formation Professionnelle Continue a pour rôle de permettre aux membres de l'Ordre inscrits au Tableau et leurs collaborateurs d'acquérir de nouvelles connaissances professionnelles ou d'améliorer et accroître leur niveau de compétences.

Cette exigence étant une des trois conditions pour le maintien au Tableau de l'Ordre, l'encadrement de l'obligation professionnelle continue des membres de l'Ordre est régi par les dispositions de l'article 51 du Règlement Intérieur du 6 octobre 2014 de l'Ordre des Experts-Comptables.

Cette disposition fait obligation aux professionnels inscrits au Tableau de l'Ordre, de justifier d'un volume annuel de 40 heures qui s'apprécie sur une période plurielle annuelle de 3 ans au cours de laquelle 120 heures doivent être consacrées à la formation continue avec un minimum annuel de 20 heures.

L'obligation de formation professionnelle continue est satisfaite d'une part, par le suivi des activités formatrices organisées par l'Ordre et d'autre part, par la participation à toutes les activités justifiées et reconnues par l'Ordre.

En outre, les justificatifs de la déclaration des formations non organisées par l'Ordre doivent être nécessairement joints et accompagnés d'une demande d'homologation.

II- Plan d'action 2022

Les objectifs de la Commission Formation Professionnelle Continue visent à :

- Promouvoir des formations efficaces, de meilleure qualité et mieux adaptées aux besoins des professionnels
- Renforcer la qualité de perfectionnement des membres de l'Ordre par le développement d'outils pédagogiques

- Renforcer la formation technique conformément aux exigences de l'IFAC

- Créer des solutions de formation digitale (E-learning et Massive Open Online Course) pour les membres et autres professionnels du chiffre. Cela comprend, entre autres, l'adaptation à de nouveaux outils et logiciels performants à la gestion des cabinets

- Consolider, diversifier et signer des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur

- Appuyer la Commission Centre de Formation pour la création de l'Institut de Formation Initiale et d'Appui Technique aux professionnels

Pour la mise en œuvre de ses objectifs, la Commission Formation Professionnelle Continue établit un plan d'action triennal ou annuel à partir des besoins exprimés par la profession et du budget de formation.

Chaque année, elle conçoit un catalogue de formation en prenant en compte des priorités introduites par le Conseil et retenues par les membres de la Commission.

Pour ce faire, elle procède de la manière suivante :

- recense et analyse des besoins de formations
- classe les besoins en terme de priorité
- élabore et valide le plan de formation

Cette démarche a permis d'identifier quatorze (14) formations pour l'année 2022 à organiser selon les modalités ci-après :

1/ Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, organisée par la CENTIF et animée par le Cabinet Sah Analytics International : mercredi 2 février 2022

2/ Première Matinale 2022 : Présentation de la Loi de Finances 2022 : jeudi 17 février 2022

3/ Innovations fiscales relatives à l'Annexe Fiscale 2022 et à la digitalisation des opérations déclaratives : jeudi 3 mars

2022

4/ Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme, organisée par l'OEC-CI : mardi 8 mars 2022

5/ PACK PE : du mercredi 23 au jeudi 24 mars 2022

6/ Centres de Gestion Agréés (CGA)

7/ Prix des transferts

8/ Evaluation des entreprises

9/ Commissariat Aux Comptes, Contrôle et Audit animé par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)

10/ Code de Déontologie et Contrôle Qualité (sensibilisation) : 31 mars 2022 à animer conjointement par les Commissions Diligences et Déontologie / Commission Assurance Qualité

11/ Séminaire résidentiel à (Assinie ou Jacquville) de 2 ou 3 jours sur le thème : "Transmission des cabinets "

12/ Administration provisoire des cabinets

13/ Pack de formation pour les nouveaux inscrits et réglementation de la profession

14/ Outils informatiques et Réseaux sociaux

III- Réalisations 2023

Audition des cabinets Ernst &Young et PKF relativement à l'affaire CITITRUST ASSET MANAGEMENT c/ CREPMF

N°	Thèmes des formations	Date et lieu	Nombre d'heures	Animateurs	Cibles	Formule de participation	Nombre de participants
1	Formation sur les obligations en matière de Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) et Validation des Lignes Directrices	Mercredi 2 février 2022 Hôtel Palm Club	7 H	Société SAH ANALYTICS INTERNATIONAL	EXPERTS-COMPTABLES	Gratuite	102 EC
2	Première Matinale 2022 : Nouvelles dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'Etat au titre de l'année 2022	Jeudi 17 février 2022 Hôtel Palm Club	6 H	CABINET KPMG CI - Madame MONNET Laetitia, Manager, Tax et Legal - KPMG CI - Monsieur N'ZIAN Aimé Cédric Superviseur, Tax et Legal - KPMG CI - Monsieur MOUGNIN Othniel Senior Tax et Legal - KPMG CI	EXPERTS-COMPTABLES et COLLABO.	Gratuite	215 : 97 EC, 107 COLL, 9 nouveaux diplômés, 2 représentants de la DGI
3	Innovations Fiscales relatives à l'Annexe Fiscale 2022 et à la digitalisation des opérations déclaratives	Jeudi 3 mars 2022 Hôtel Belle Côte	7 H	DGI - Monsieur ASSANDE Kpongbo, Conseiller Technique du Directeur de l'Informatique - Monsieur. BENE Kobenan Elvis, Chef du Service des Réformes Fiscales à la Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation à la Direction Générale des Impôts - Monsieur. CURNEY Elisée Georges Willy Rédacteur à la Direction de la Législation, du Contentieux et de la Documentation à la Direction Générale des Impôts	EXPERTS-COMPTABLES et COLLABO.		136 : 57 Experts-Comptables et 79 Collaborateurs
4	Séminaire de sensibilisation sur la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT)	Mardi 8 mars 2022 Hôtel Belle Côte	7 H	- SIAKA François, 2ème Vice-Président de l'Ordre, Membre du Comité de Coordination et Président du Comité AD HOC de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT) - OUATTARA Gniré Aïssata, Membre du Comité de Coordination et Membre du Comité Ad hoc de la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT)	EXPERTS-COMPTABLES et COLLABO.	Gratuite	72 : 36 Experts-comptables et 36 Collaborateurs

5	PACK PE, version SYSCOHADA révisée	Mercredi 23 au jeudi 24 mars 2022 Hôtel Belle Côte	16 H	- COULIBALY Kazana Patrice, Past 1er Vice-Président, Membre du Conseil - COMPAORE Paul Ismaël, Président de la Commission Transition Numérique	EXPERTS-COMPTABLES ET COLLABO.	Payante	61 : 12 Experts-comptables et 49 Collaborateurs
6	77eme Congrès du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables Français sur le thème : « l'Expert-comptable au cœur de la société ».	Du mercredi 28 au vendredi 30 septembre 2022	20 H	Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables (CSOEC)	EXPERTS-COMPTABLES ET COLLABO.	Payante	19EC
TOTAL							
63 HEURES							605 PARTICIPANTS

SOIT SIX (6) FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'ORDRE ET FORMATIONS AUXQUELLES L'ORDRE A PARTICIPÉ CORRESPONDANT A UN TOTAL DE 63 HEURES

		
06 SESSIONS	63 HEURES DE FORMATION	605 PARTICIPANTS

Par ailleurs, le Conseil de l'Ordre a participé également aux activités suivantes :

- 1er Congrès Annuel du Libéria qui s'est tenu à Monrovia, du 20 au 21 octobre 2022 ;
- Congrès Mondial de l'Inde qui s'est tenu du 18 au 21 novembre 2022 ;
- Congrès de l'Algérie qui s'est déroulé du 30 au 1er décembre 2022.

Sont prises en compte chaque année pour le décompte des heures de formation, d'une part les activités formatrices organisées par le Conseil de l'Ordre à travers la Commission Formation Professionnelle Continue et d'autre part la participation à toutes les activités formatrices justifiées et reconnues par l'Ordre.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION FORMATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Depuis 2018 à ce jour, le principe de la gratuité des formations est régulièrement appliqué ce qui donne le résultat financier suivant :

5 450 000 F	17 020 250 F	-11 570 250 F
CHIFFRE D'AFFAIRES	DÉPENSES (CHARGES DIRECTES LIÉES AUX FORMATIONS)	RESULTAT

1/ Centres de Gestion Agréés (CGA)

2/ Prix des transferts

3/ Evaluation des entreprises

4/ Commissariat Aux Comptes, Contrôle et Audit à animer par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF)

5/ Code de déontologie et Contrôle qualité (sensibilisation) : 31 mars 2022, à animer conjointement par les Commissions Diligences et Déontologie / Commission Assurance Qualité

6/ Séminaire résidentiel à (Assinie ou Jacqueville) sur la transmission des cabinets sur 2 ou 3 jours

7/ Administration provisoire des cabinets

8/ Pack de formation pour les nouveaux inscrits et réglementation de la profession

9/ Outils informatiques et réseaux sociaux

03

COMMISSIONS CONVENTIONNELLES



ASSURANCE QUALITE



RUELLE Jean-Luc
Président

VICE-PRÉSIDENTE

ORIO Caroline

MEMBRES

COULIBALY Moustapha - GUILLEMAIN Alain - GUIE Marcelle AHOUSSOU - HOBA Aka
KOFFI Konian - KEBE Lassana - LOBOGNON Roger - M'BODI Assoma Paul - Tiémoko KOFFI - SIBA Joseph

PERSONNES RESSOURCES

KODIA Joseph, collaborateurs du cabinet KPMG-CI
Carlos de SOUZA, collaborateurs du cabinet KPMG-CI

I- Missions

Dans son rôle d'accompagnement du Conseil de l'Ordre, la Commission Assurance Qualité depuis sa création poursuit la sensibilisation des membres à une meilleure organisation et une amélioration de la gestion de leurs cabinets.

Son rôle consiste de façon générale à proposer au Conseil des stratégies et démarches pour l'amélioration permanente des cabinets en s'assurant de la mise en œuvre de leur efficacité conformément aux textes en vigueur de la profession.

Les missions assignées par le Conseil de l'Ordre à la Commission Assurance Qualité se présentent comme suit :

- Faire des propositions au Conseil de l'Ordre sur les modalités de déroulement du contrôle qualité des cabinets ;

- Sensibiliser les membres de l'Ordre à une meilleure organisation de leurs cabinets ;

- S'assurer de l'adéquation des travaux des membres conformément à l'ensemble des normes et règles en vigueur de la profession ;

- S'assurer de la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires de l'IFAC et des dispositions du Règlement Intérieur de l'Ordre relatives au Contrôle Qualité.

II- Plan d'actions 2022

Le plan d'actions de la Commission Assurance Qualité se décline comme suit :

1/ Finalisation de la procédure des contrôles des visas des cabinets sur les exercices 2017 à 2020

2/ Propositions à la Commission Formation Professionnelle Continue, des thématiques et des rencontres professionnelles sur des problématiques liées à l'organisation des cabinets

III- Réalisations 2022

La Commission Assurance Qualité a mené plusieurs actions en vue d'accélérer le «dispositif de contrôle qualité» au sein des cabinets notamment :

◦ Finalisation du fichier de déclarations des visas des exercices 2017, 2018 et 2019

Dans la quête de solutions face aux difficultés des déclarations d'activités des professionnels, le Président de ladite Commission a proposé à la Commission Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter Commissions présidée par le 1er Vice-Président de l'Ordre de s'approprier le formulaire de déclarations des visas conçu par ladite Commission comme piste de solutions pour traiter la question.

Ce formulaire a été présenté à la Commission Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter Commissions qui a formulé des observations.

Le comité a pris en compte ces observations et procédé à l'ajustement et à la finalisation du E-Formulaire (des fichiers de déclarations d'activités soit un fichier par exercice).

◦ Opérationnalisation de la plateforme de déclarations d'activités conçue par la Commission Assurance via un E-formulaire de déclarations

Cette année, les réunions du Comité Technique de la Commission Assurance Qualité ont été marquées particulièrement par les recherches de solutions pour une célérité dans les travaux de développement de la plateforme de déclarations d'activités conçue par la Commission Assurance Qualité en vue de son déploiement effectif auprès des membres.

Après la présentation de ladite plateforme à la Commission Accroissement des Ressources des Professionnels, le confrère NAGALO Ludovic, membre de ladite Commission, a été mandaté pour le suivi des travaux relatifs au fonction-

nement de cette petite plateforme en vue de s'accorder sur les attentes du Conseil de l'Ordre et des fichiers réajustés et faciles à exploiter ont été adressés à l'ensemble des membres pour les années 2017, 2018 et 2019.

Malheureusement, le Comité a été, à nouveau, confronté à une insuffisance de données et quelques erreurs et/ou omissions dans les fichiers renseignés ; ce qui a valu plusieurs relances à l'attention des membres de l'Ordre.

Face à cette situation, le Conseil de l'Ordre a subordonné le traitement des commandes des stickers au respect de l'obligation des déclarations des activités (CAC et Visa) afin de permettre à la Commission Assurance Qualité d'atteindre ses objectifs d'évaluation des confrères et faire des recommandations sur la démarche professionnelle.

◦ Elaboration d'un tableau de synthèse hebdomadaire pour établir les statistiques sur l'état d'avancement des déclarations d'activités

Un tableau de synthèse hebdomadaire a été élaboré pour établir les statistiques de l'état d'avancement des déclarations d'activités. A chaque réunion du Comité, il est fait lecture de ces données.

◦ Poursuite des premiers contrôles sur les visas de 2017 à 2019

En raison de l'urgence et de l'importance de la finalisation de la première étape du processus pour la restitution des travaux de la Commission Assurance Qualité, les contrôles se poursuivent malgré les difficultés de collecte des données.

◦ Réunion-bilan de la Commission Assurance Qualité

A la fin des travaux, le Président de ladite Commission a organisé une réunion-bilan de la Commission Assurance Qualité pour passer en revue les actions menées par le Comité Technique, celles en cours de réalisation et les perspectives.

Ces actions ont porté notamment sur :

- la validation et signature du manuel d'Assurance Qualité par le Président de l'Ordre en 2021
- le démarrage effectif du contrôle des visas
- l'extension et élargissement des contrôles des visas 2017 sur les exercices 2018 et 2019
- l'implémentation effective du formulaire de déclaration d'activité

IV- Perspectives 2023

Les perspectives de la Commission pour l'année 2023 sont énumérées comme suit :

- Contrôle des visas

Le planning des contrôles a été réaménagé comme suit :

- Poursuite des contrôles
- Fin des contrôles des visas 2017, 2018 et 2019 : 31 mars 2023
- Fin des contrôles des visas 2020 et 2021 : 30 septembre 2023
- Fin des contrôles des visas 2022 : 31 mars 2024
- Formation conjointe Commission Assurance Qualité et Commission Diligences et Déontologie (présidée par le Confrère ZUNON Marcellin) sur le thème " Code de Déontologie et Contrôle Qualité : sensibilisation "

TRANSITION NUMERIQUE



COMPAORE Paul-Ismaël
Président

MEMBRES

BONI Franck Micaël - KONDRO Oura - N'GORAN Adom - OUEDRAGO Alima
MENZAN FIENI Bénédicte épouse OUATTARA - HAÏDARA Niho Ismaël
KONTE Zoumana Mè - OUATTARA Gniré Aïssata - SYLLA Adama

I- Missions

La Commission Transition Numérique a pour missions de :

- Promouvoir l'usage des Nouvelles Technologies par les membres de la profession
- Référencer et mettre à leur disposition les outils technologiques en vue de faciliter l'exercice de la profession
- Permettre à l'Ordre d'avoir tous les outils de gestion moderne
- Contribuer à l'introduction de nouveaux services basés sur le numérique dans l'offre des experts-comptables

II- Plan d'actions 2022

- Commission WARABA phase exploitation
- Vulgarisation PACK PE
- Outils éditeurs
- Outils internes cabinets et clients
- Suivi de l'évolution de la plateforme de transmission des états financiers

III- Réalisations 2022

En sa qualité de membre de l'Inter Commissions, le Président de la Commission Transition Numérique participe aux réunions conjointes des Commissions Accroissement des Ressources des Professionnels, Formation Professionnelle Continue, Juridique et Fiscale, Assurance Qualité et Protection de la Profession et Solidarité et Réforme des Textes dans le cadre du visa des états financiers et des Centres de Gestion Agréés.

IV- Perspectives 2023

- WARABA phase exploitation
- Vulgarisation PACK PE
- Outils éditeurs
- Outils internes cabinets et clients
- Suivi de l'évolution de la plateforme de transmission des états financiers

CENTRE DE FORMATION



LEGBLE Yobo Joseph
Président

MEMBRES

AGBALESSI Coffi Dominique - AKOUDJOU Alain Yves - ASSAMOI Thomas Niamké
BOBI Légbé Rodrigue - COULIBALY Fatogoma - COULIBALY Vabé Sina-Zié
DAGO Jean-Pierre - KADJO Anélyé Jean-Baptiste - KAGUEMBEGA Bodoa
KOFFI Morou - KONE Drissa - KOUADIO Aduéni Alain Michel - NAGALO Ludovic
N'GUESSAN Yao Marcel - OUATTARA Abou-Bakar - SAVADOGO Paté - SIAKA François

I- Missions

Conformément à ces axes prioritaires définis chaque année, la formation continue des membres de l'Ordre et l'assurance d'une formation uniforme et de qualité a toujours été une préoccupation pour le Conseil de l'Ordre.

A travers, le Centre de Formation, le Conseil de l'Ordre, aspire à mettre en œuvre un Centre de Formation qui présente les caractéristiques suivantes :

1. Offre remplissant deux obligations :

- Formation continue réglementaire obligatoire aux confrères
- Autres formations et services ne rentrant pas en concurrence avec l'offre de formation et services des membres de l'Ordre

2. Formation ne rentrant pas en concurrence avec l'offre de formation initiale sur la formation d'expertise comptable

Il entend maintenir et relever le haut niveau de compétences de ses membres de leurs collaborateurs mais également, d'assainir et contrôler l'univers comptable ivoirien.

La Commission Centre de Formation aura pour mission de :

- Mener des réflexions et propositions de planning de mise en œuvre du projet
- Appuyer et accompagner le Conseil de l'Ordre dans la réalisation de ce projet ;
- Faciliter les échanges, la concertation entre la Commission de la Formation Professionnelle Continue et la Commission Centre de Formation de l'Ordre ;
- Faciliter l'organisation et le renforcement de capacité par des séances de formation pour les Experts-Comptables et les collaborateurs.

II- Plan d'actions 2022

Le plan d'actions de la commission se présente comme suit :

- Participer à l'élaboration des offres de formation ;
- Offrir des formations continues fiabilisés aux membres de l'Ordre ;
- Offrir d'autres types de formations innovantes sur les offres de formations continues obligatoires ;
- Travailler en synergie avec la Commission de la Formation Professionnelle Continue ainsi que les autres Commissions et Comités Techniques du Conseil de l'Ordre ;
- Rechercher des financements ou partenaires ;
- Consolider et diversifier les partenariats d'enseignement universitaire.

III- Réalisations 2022

Dans le cadre du projet FASE financé par la Banque Mondiale pour le renforcement des compétences de base en comptabilité et en gestion financière et l'appui à l'Ordre pour la création de son Institut de Formation, un Comité a été mis en place par le Conseil de l'Ordre dénommé «Comité d'analyse chargé des travaux du consultant sélectionné la Banque Mondiale».

Ce Comité est chargé du suivi des travaux du cabinet sélectionné après l'appel d'offres lancé à l'attention de tous les membres de l'Ordre.

Il est présidé par le confrère LEGBLE Yobo Joseph, Président de la Commission Centre de Formation de l'Ordre.

Dans le cadre de ses activités, la Commission Centre de Formation a eu une réunion, le jeudi 3 février 2022, à 11 heures 30 mn, avec le Comité d'analyse chargé des travaux du consultant du projet FASE.

L'ordre du jour de cette réunion a porté sur les points suivants:

- le démarrage des travaux du Comité d'Analyse des

travaux du Consultant Projet FASE présidé par le confrère LEGBLE Yobo Joseph

- les rapports de démarrage et rapport d'étapes du consultant en charge du projet

En ce qui concerne, le démarrage des travaux, deux (2) points ont été au centre de ces échanges à savoir :

- l'appui à la réforme de BTS et DUT
- la forme juridique de l'Institut de formation de l'OEC

1) L'appui à la réforme de BTS et DUT

En ce qui concerne, l'appui à la réforme de BTS et DUT, la feuille de route élaborée par la Banque Mondiale doit présenter un modèle d'affaires et un cadre de gouvernance/institutionnel pour la mise en place de l'Institut de formation de l'OEC CI en vue du renforcement de l'employabilité des techniciens comptables (BTS/DUT).

Relativement au modèle de gouvernance, le confrère Bodoa KAGUEMBEGA a expliqué que l'approche envisagée est une approche mixte qui consiste à :

- Assurer des formations régaliennes (renforcement de capacité qui répondent au besoin de l'institut de formation) ;
- Assurer des formations à l'égard d'un public plus large ;
- Développer des partenariats avec des grandes écoles, instituts de formation

Les membres ont voulu savoir si l'offre de la Banque Mondiale répondait aux besoins exprimés par l'Ordre pour la mise en œuvre de l'Institut de formation attendu.

En effet, selon le projet de cahier de charges élaboré par la Commission Centre de formation, les missions assignées audit Centre sont :

- La formation (diplômante et non- diplômante) et l'enseignement

- L'appui conseil

- La recherche

- L'organisation des séances et séminaires de formation

- L'organisation des renforcements de capacité pour la préparation aux diplômes d'expertise comptable (Diplôme d'Expertise Comptable et Financière « DECOFI » ou Diplôme d'Expertise Comptable « DEC »)

- L'accompagnement des écoles de formation en comptabilité

- L'émission d'avis sur des questions comptables et financières

- L'appui aux institutions publiques dans l'établissement des programmes de formation

- La promotion de la recherche sur des sujets d'ordre comptable et financiers

Sur ce point, le confrère Bodoa KAGUEMBEGA a rassuré la commission que ces aspects sont pris en compte dans le modèle de gouvernance qui fait une ouverture à des formations à l'égard d'un public plus large et le développement des partenariats avec des grandes écoles et d'autres instituts de formation sans toutefois ne pas rentrer en concurrence avec les membres de l'Ordre.

2) La forme juridique de l'institut de formation de l'OECC-Cl

Trois formes juridiques ont été présentées par le confrère Bodoa KAGUEMBEGA, à savoir :

1- ASSOCIATION

2- SARLU

3- SASU

Les membres ont échangé sur les avantages et les inconvénients des différentes formes :

- Sur la forme associative, ils ont rappelé que l'Ordre en tant qu'association ne peut pas et ne pourra pas émettre de factures normalisées pour les formations qu'elle va délivrer, ni être agréé au FDFP.

- Quant à la forme SARLU (Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle), elle est une société à responsabilité limitée dans laquelle l'associé unique est responsable des dettes sociales qu'à concurrence des apports qu'il a fournis à la constitution de la société.

La limitation de la responsabilité de l'entrepreneur à ses seuls apports est un avantage non négligeable et une solution permettant de sécuriser son patrimoine personnel.

Cette forme n'a pas été favorable en raison des statuts qui régissent son fonctionnement.

- Quant à la forme SASU, la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle est comme son nom l'indique, une société qui ne compte qu'un seul associé qui définit les règles d'organisation de la SASU ainsi que le montant du capital social de l'entreprise. Il peut faire des apports en numéraire ou en nature.

Cette société comporte de nombreux avantages car elle bénéficie de règles de constitution et de fonctionnement allégées.

Bien que les formalités de sa création soient plus complexes, il faut souligner que les règles de gouvernance et de gestion sont plus flexibles.

Après échanges, les membres ont choisi à l'unanimité cette forme juridique.

Toutefois, le consultant a réitéré la recommandation du Président de l'Ordre, qui opte plutôt pour la forme associative pour le Centre de Formation.

Cette dernière proposition sera retenue car elle présente les avantages suivants :

- Pas d'imposition fiscale
- Comptabilité allégée
- Pas de capital social bloqué

IV- Perspectives 2023

- Recruter d'un consultant pour la rédaction des statuts et règlement intérieur du Centre de Formation de l'Ordre

- Faciliter la concertation et les échanges entre la Commission Centre de Formation et le Comité d'Analyse chargé du suivi des travaux du consultant sur le projet Fase relatif à l'Institut de Formation.

JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE



ASSAMOI Thomas Niamké
Président

MEMBRES

ADOH Golé Mathieu - AKOUDJOU Alain Yves - AGBALESSI Ahou Dominique - BOBI Légbé Armand Rodrigue
COULIBLY Vabé Sina-Zié - COULIBALY Kazana Patrice - DRAME Hady - FOFANA Youssouf
GAYSSANT Gbéi André - KAGUEMBEGA Bodoa - KONE Drissa - KONDRON Oura - LOBOGNON Roger
N'GUESSAN Kamnan Didier - OUEDRAOGO Alima - POMOIN Marc Arthur - SIAKA François
SANOGO Sarata - SUY-DIANGONE Elysé - YAO Abissa Epse OHOU - YAO Koffi Joseph - YEO Gnénéma Abdoulaye
ZEDIA AGBRE Léocadie - ZORO-BI Marie-France

I- Missions

A l'instar de toutes les commissions conventionnelles permanentes, cette commission est chargée de procéder à l'étude de questions qui lui sont confiées par le Conseil de l'Ordre.

II- Plan d'actions 2022

- 1) Finaliser l'actualisation du protocole d'accord signé en 2012 avec les FUPA
- 2) Mettre en place un projet de logement pour les collaborateurs des membres de l'Ordre et personnel de l'Ordre
- 3) Organiser une Formation Juridique du SYSCOHADA Révisé et OHADA Révisé 2019 : convergences et divergences
- 4) Faire une étude comparative SYSCOHADA Révisé et SYSCOA Révisé

5) Participer aux travaux de l'annexe fiscale 2022 : proposition d'aménagement à l'endroit des membres

6) Organiser des formations de mise à niveau sur la fiscalité. Des thématiques sont à proposer.

III- Réalisations 2022

Dans le cadre de ses activités, la Commission Juridique, Fiscale et Sociale, a travaillé sur les points suivants :

a) Annexe Fiscale 2022

Dans le cadre de la préparation de la matinale de présentation de l'annexe fiscale au titre de l'année 2022, la Commission a organisé plusieurs rencontres afin d'échanger sur les points essentiels de l'annexe fiscale.

L'Ordre a été sollicité pour apporter ses contributions à l'élaboration de l'annexe fiscale 2022.

A cet effet, la commission a mis à la disposition du Conseil une matrice de propositions de ladite annexe.

- Convention entre la Direction Générale des Impôts et l'Expert-Comptable

Dans le cadre de l'article 1er de l'annexe fiscale à la loi de Finances n°2021-899 du 21 décembre 2021 portant budget de l'Etat pour l'année 2022, qui a aménagé les dispositions de l'article 33 de l'annexe fiscale 2021 relatives à la réforme de la fiscalité applicable aux petites et moyennes entreprises (PME), l'Ordre a transmis un projet de convention type à la DGI pour la mise en œuvre de cette disposition.

Suite aux observations de la Direction Générale des Impôts, la commission a examiné ledit projet et l'a transmis, à nouveau à l'Ordre. Ce projet de convention est en cours de finalisation.

- Proposition de matrice de l'annexe fiscale 2023

A la suite de la saisine du confrère Tiémoko KOFFI, Sénateur de la République de Côte d'Ivoire au projet de l'annexe fiscale 2023, la Commission Juridique et Fiscale a entrepris une étude approfondie des dispositions dudit projet d'Annexe Fiscale, notamment en ces articles 1, 9, 14 et 22.

Il s'agissait de faire des propositions et recommandations afin de faire entendre la voix de la profession lors des échanges sur le projet d'élaboration de l'annexe fiscale 2023 au Sénat.

A cet effet, une matrice a été élaborée par la Commission et a été mise à la disposition du Conseil de l'Ordre pour finalisation avant sa transmission au confrère Tiémoko KOFFI.

b) Texte sur les Centres de Gestion Agréés

La Commission Juridique et Fiscale, sur instruction du Conseil de l'Ordre, a mis en place un Comité restreint pour réfléchir sur la convention des CGA. Ce comité est composé des membres suivants :

- ASSAMOI Thomas Niamké
- Bodoa KAGUEMBEGA

- POMOIN Marc-Arthur,
- OUEDRAOGO Alima
- YAO Abissa épse OHOU

A cet effet, relativement à la préparation des travaux du projet de convention, il a été proposé au comité le mode opératoire suivant :

- faire une étude comparative entre le texte initial (2017) et le nouveau texte
- faire un examen rapide
- élaborer un projet à soumettre au comité
- présenter les anomalies et rétablir la cohérence

Entre outre, la finalisation de la revue des textes sur les Centres de Gestion Agréés est en cours et la rédaction du nouveau cahier de charges a été finalisée.

c) Présentation de vœux entre les membres de l'Ordre

La traditionnelle cérémonie de présentation des vœux entre les membres de l'Ordre parrainée par Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire, avec la présence effective du Directeur de Cabinet dudit Ministre s'est tenue le 17 février 2022, à l'Hôtel Palm Club, Cocody sur le thème : « Nouvelles dispositions à la loi de finances pour la gestion de l'Etat au titre de l'année 2022 » et animée par le Cabinet KPMG-CI, à savoir :

- Madame MONNET Laetitia, Manager, Tax et Legal - KPMG CI
- Monsieur N'ZIAN Aimé Cédric Superviseur, Tax et Legal - KPMG CI
- Monsieur MOUGNIN Othniel, Senior Tax et Legal - KPMG-CI

On a enregistré la présence de 215 participants répartis comme suit :

- 97 Experts-Comptables
- 107 Collaborateurs des Experts-Comptables
- 09 nouveaux diplômés du DEC non encore inscrits au Tableau de l'Ordre
- 02 représentants de la DGI

Le Conseil a saisi l'occasion de cette cérémonie pour honorer les nouveaux diplômés et inscrits au Tableau de l'Ordre ainsi que les aînés de la profession.

d) Visa des états financiers

Le Président de la Commission Juridique, Fiscale et Sociale a participé à des échanges sur le dépôt des états financiers et les déclarations d'activités notamment le réaménagement des coûts des stickers et le regard sur la conception et la production des stickers en sa qualité de Président de la gestion des stickers.

e) Formation en collaboration avec la Commission Formation professionnelle Continue

Dans le cadre de ses formations, la Commission Formation professionnelle Continue a organisé en collaboration avec la Commission Juridique, Fiscale et Sociale, une formation sur le thème : « Innovations fiscales relatives à l'Annexe

Fiscale 2022 et à la digitalisation des opérations déclaratives » à l'Hôtel Belle Côte, à l'attention des membres de l'Ordre et de leurs collaborateurs. Elle a été animée par la Direction Générale des Impôts.

IV- Perspectives 2023

Dans le cadre des perspectives, la commission entend :

- 1) Finaliser l'actualisation du protocole d'accord signé en 2012 avec les FUPA
- 2) Mettre en place un projet de logement pour les collaborateurs des membres de l'Ordre et personnel de l'Ordre
- 3) Participer aux travaux de l'annexe fiscale 2023 : proposition d'aménagement à l'endroit des membres
- 4) Organiser des formations de mise à niveau sur la fiscalité. Des thématiques sont à proposer.

PROTECTION DE LA PROFESSION ET SOLIDARITE



GUILEMAIN Alain
Président

MEMBRES

ASSAMOI Thomas - BONI Franck Micaël - KOUADIO Kangah Athanase
N'GUESSAN Yao Marcel - SAOURE Brou Gaston

I- Missions

Cette Commission a pour objectif deux volets essentiels, à savoir : la protection de la profession (défense du monopole) et la solidarité entre les membres. Elle mènera des actions en vue de la défense du monopole des activités des professionnels et porteront sur des visites inopinées à des cabinets exerçant illégalement la profession.

Elle devra mener des actions tendant à réduire la confusion dans l'esprit du public en traitant la question de façon active et en tenant compte des propositions pour l'évolution dans la profession prévues dans le cadre de la réforme des textes organiques de l'Ordre.

Par ailleurs, elle a également pour mission de proposer à la Commission Formation des thématiques de formation et de rencontres.

II- Plan d'actions 2022

Dans le cadre des activités de la Commission Protection de la Profession et Solidarité, plusieurs actions ont été prévues

pour l'année 2022, à savoir :

Concernant le volet protection :

- Créer un observatoire des annonces légales avec des réponses écrites systématiques
- Programmer un cadre de publicité institutionnelle (encart publicitaire dans les journaux à grand tirage ex. Frat Mat en expliquant le rôle d'appui de la profession pour servir d'interface avec les impôts, faire connaître la profession et ses actions)
- Rechercher par tous les moyens les cabinets illégaux : procéder de deux manières :
 - Négocier pour une collaboration avec les cabinets illégaux, représentants des structures de bonne réputation
 - Envisager l'aspect sanction qui nécessite une réflexion plus approfondie

- Mener des réflexions en collaboration avec la commission Visa pour la sécurisation de la mission de délivrance du Visa de l'expert-comptable sur les états financiers.

Relativement au volet solidarité :

- Mise en place d'une assurance maladie au profit de tous les professionnels

- Installation des jeunes diplômés ou nouveaux inscrits

- Création d'un observatoire pour les événements sociaux concernant les professionnels

- Mise en place d'un fonds pour faciliter l'accès au financement des banques pour les professionnels en difficultés de trésorerie

- Réactivation de l'assurance retraite complémentaire au profit des professionnels libéraux

- Mise en place d'un projet de logement pour les confrères collaborateurs et le personnel de l'Ordre

- Rencontre de confraternité, de fraternité et d'amitié

III- Réalisations 2022

Au cours de l'année 2022, la Commission Protection de la Profession et Solidarité a entrepris les actions suivantes :

1- Mise en place d'une assurance maladie au profit de la profession

Dans le cadre du projet de souscription assurance santé et responsabilité civile groupe initié depuis décembre 2021, la Commission protection de la profession et solidarité a mis en place une assurance maladie, dans le cadre de la réalisation de ses activités au titre de l'année 2022.

La Commission Protection de la Profession et Solidarité, a entrepris des démarches afin de mettre à la disposition des membres de l'Ordre une assurance maladie. A cet

effet, plusieurs rencontres ont eu lieu avec des courtiers d'assurance, à savoir ASCOMA et Willis Towers Watson.

Les deux courtiers d'assurance ASCOMA et Willis Towers Watson ont présenté à tour de rôle leurs produits en vue de permettre à l'Ordre d'obtenir un coût acceptable par tous.

Le courtier Willis Towers Watson a proposé un montant de 800 mille francs par famille sur une base de 200 à 300 personnes dans le cadre d'une formule classique.

En revanche, le courtier ASCOMA, a proposé deux formules, à savoir :

- la formule classique : elle consacre l'assurance famille (père, mère et quatre enfants) avec un taux de 80% à 100%, valable sur toute l'étendue du territoire avec une possibilité d'extension hors du territoire avec un montant de 900 mille par famille.

- la formule auto-assurance : elle fonctionne comme une cagnotte et permet au client de déterminer le déroulement de cette assurance car il décide de combien de personnes il souhaite prendre en charge. Aussi cette cagnotte devra être externalisée car elle sera gérée par la compagnie d'assurance.

Cette proposition d'auto-assurance se présente comme suit :

- montant de 700 mille pour les experts-comptables et leur famille

- montant de 350 mille pour les experts-comptables seuls moins de 59 ans

- montant de 350 mille pour les collaborateurs seuls moins de 59 ans

- taux de couverture 80%

- mode de paiement (100 %, 50%, 30 %)

Cette formule a été retenue par l'Ordre et le processus a démarré depuis le mois juin 2022.

2- Visa des états financiers

En sa qualité de membre de l'Inter Commissions, le Président de la Commission Protection de la Profession et Solidarité, GUILLEMAIN Alain participe aux réunions conjointes des Commissions Accroissement des Ressources des Professionnels, Juridique et Fiscale, Assurance Qualité et dans le cadre du visa des états financiers et des Centres de Gestion Agréés

IV- Perspectives 2023

- Programmation d'un cadre de publicité institutionnelle

- Création d'un observatoire pour les événements sociaux concernant les professionnels

- Mise en place d'un fonds pour faciliter l'accès au financement des banques pour les professionnels en difficultés de trésorerie

- Réactivation de l'assurance retraite complémentaire au profit des professionnels libéraux

- Mise en place d'un projet de logement pour les confrères collaborateurs et le personnel de l'Ordre

REFORME DES TEXTES



TIEMELE-YAO Djué
Président

MEMBRES

AKOSSAY Koffi - ASSAMOI Thomas - BONI Franck Micaël - COULIBALY Fatogoma - COULIBALY Moustapha
DRAME Hady - KAGUEMBEGA Bodoa - KONE Drissa - N'GUESSAN Yao Yann Eric
N'GUESSAN Yao Marcel - OUATTARA Abou-Bakar - SANOGO Sarata - SIAKA François
YAO Koffi Joseph - YAO Koffi Noël - ZUNON Marcellin

I- Missions

La Commission Réforme des Textes a pour objectif de poursuivre et de finaliser les travaux entamés relativement à l'élaboration du projet de loi de la réforme des textes de l'Ordre.

II- Plan d'actions 2022

- Faire adopter par les autorités le nouveau projet de loi de réforme de la profession par les institutions compétentes
- Démarrer la rédaction des textes annexes au projet de loi, notamment les décrets subséquents et le nouveau Règlement Intérieur.

III- Réalisations 2023

- Adoption par les autorités du nouveau projet de loi de réforme de la profession par les institutions compétentes

Depuis le 21 juillet 2021, l'Ordre a transmis officiellement le projet de texte de réforme au Ministre de l'Economie et

des Finances et fait l'objet d'échanges permanents entre le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Ordre pour la formalisation du texte avant sa transmission au Conseil des Ministres.

- En sa qualité de membre de l'Inter Commissions, le Président de la Commission Réforme des Textes de l'Ordre, TIEMELE-YAO Djué participe aux réunions conjointes des Commissions Accroissement des Ressources des Professionnels, Juridique et Fiscale, Assurance Qualité et Protection de la Profession et Solidarité dans le cadre du visa des états financiers et des Centres de Gestion Agréés.

IV- Perspectives 2023

La commission entend :

- Faire adopter par les autorités le nouveau projet de loi de réforme de la profession par les institutions compétentes
- Démarrer la rédaction des textes annexes au projet de loi, notamment les décrets subséquents et le nouveau Règlement Intérieur.

ACCROISSEMENT DES RESSOURCES DES PROFESSIONNELS ET INTER COMMISSIONS



KAGUEMBEGA Bodoa
Président

MEMBRES

ADOH Golé Mathieu - ASSAMOI Thomas Niamké - BEBO Kouasso Jean Yves - BONI Franck Micaël
COULIBALY Issouata - COULIBALY Kazana Patrice - DRAME Hady - GUILLEMAIN Alain - GUIPIE Noël
KONE Drissa - KOUAME Marcel - NAGALO Ludovic - OUATTARA Abou-Bakar - RUELLE Jean-Luc
SANOGO Adja Sarata - SIAKA François - SOUMAHORO Sanné - TIEMELE YAO Djué
YAO Abissa épouse OHOU - YAO Koffi Noël - YAO Kouadio Jean

I- Missions

Depuis sa création en 2018, la commission Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter Commissions poursuit les mêmes objectifs et sa mission, à savoir :

- Mener des réflexions et faire des propositions de stratégies et solutions devant permettre aux professionnels d'accroître les ressources des professionnels ;
- Proposer des activités aux membres de l'Ordre afin de leur permettre d'augmenter leurs revenus et améliorer leur chiffre d'affaires ;
- Etendre et élargir les missions réservées à la profession ;
- Appuyer en conseils et contrôler les collectivités territoriales ;
- Étendre le champ d'application des missions de CAC aux collectivités territoriales, coopératives agricoles, sociétés civiles, immobilières, associations, fondations et partis

politiques bénéficiant des subventions de l'Etat ;

- Renforcer les missions auprès des EIP-collectivités et règlementer les barèmes des missions des commissariats aux comptes
- Accélérer la réforme des CGA par l'extension des avantages fiscaux aux cabinets d'experts-comptables

II- Plan d'actions 2022

Au titre des activités prévues pour l'année 2022, la Commission Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter Commissions a prévu les actions suivantes :

- organiser des activités de proximité avec les faitières ;
- organiser des Journées de l'Expert-Comptable (Journées portes ouvertes) pour présenter et faire connaître la profession ;

- créer un cadre économique et comptable à travers des formations plus ouvertes ;

- renforcer les partenariats avec les différentes institutions

III- Réalisations 2022

Les actions suivantes ont été conduites par la Commission :

- Propositions de pistes de solutions pour faciliter les déclarations d'activités des professionnels ;

- Propositions de réformes de l'arrêté n°210 MBPE/DGI du 14 avril 2017 de la mission de délivrance du visa ;

- Lancement de la production des stickers au titre de l'exercice 2021 avec l'avènement des nouveaux régimes d'imposition et regard sur l'apposition des stickers sur les états financiers ;

- Question des CGA

A- Propositions de pistes de solution pour faciliter les déclarations d'activités des professionnels

Sur proposition du Président de la Commission Assurance Qualité, la Commission Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter Commissions a marqué son accord pour examiner la plateforme de déclarations des visas dans le cadre des contrôles des visas 2017, 2018 et 2019 conçue par la Commission Assurance Qualité.

La Commission Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter Commissions, après plusieurs séances de travail et recommandations de suivi des travaux de conception de ladite plateforme par un de ses membres, l'a adopté et a autorisé son acquisition par le Conseil de l'Ordre.

B-Propositions de réformes de l'arrêté n°210 MBPE/DGI du 14 avril 2017 de la mission de délivrance du visa

La Commission Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter Commissions a proposé une réforme de l'arrêté N°210 MBPE/DGI DU 14 AVRIL 2017 afin de permettre le dépôt de tous les états financiers sur la plateforme de la DGI en vue de régler la question de l'insuffisance de dépôt décrite par la Direction Générale des Impôts.

Pour ce faire, un comité chargé de la réforme de l'arrêté N°210 MBPE/DGI DU 14 AVRIL 2017, présidé par le confrère NAGALO Ludovic a été mis en place.

Ce comité a fait les recommandations suivantes:

- Réadapter les diligences afin que le visa soit émis selon les normes professionnelles applicables à la mission d'apposition du visa ;

- Proposer une révision des textes en identifiant ceux devant faire l'objet de modification notamment l'article 14 de l'arrêté N°210 MBPE/DGI DU 14 AVRIL 2017 de la mission de délivrance du Visa ;

- Mettre en place une équipe au sein de l'Ordre pour travailler sur le fichier des impôts en élaborant deux (2) listes:

*une liste des états financiers

*une liste des états non validés (rejetés)

- Mettre en place un groupe de travail OEC-CI/ DGI pour résoudre la question de l'exhaustivité des dépôts des états financiers ;

Après quelques échanges, les membres ont exprimé une inquiétude sur la finalité de cette requête qui pourrait ne pas aboutir si l'Ordre ne dispose pas d'éléments et preuves suffisantes montrant que les états financiers visés ne sont pas fiables.

Au regard de tous ces aspects, ils ont décidé de maintenir l'arrêté N°210 MBPE/DGI DU 14 AVRIL 2017 en l'état actuel.

C-Lancement de la production des stickers au titre de l'exercice 2021 et regard sur l'apposition des stickers sur les états financiers

- Lancement de la production des stickers au titre de l'exercice 2021

Avec l'avènement de nouveaux régimes d'imposition, la commission a émis une recommandation pour le réaménagement des coûts des stickers comme suit :

- RNI (rouge)	: 15 000 francs CFA
- RSI (bleue)	: 10 000 francs CFA
- RME (vert)	: 5 000 francs CFA
- IS (noire) * TEE	: 1 000 francs CFA

Cette recommandation a été soumise au Conseil qui a adopté à la majorité absolue les propositions formulées dans leur intégralité.

NB : Les commandes sont toujours effectuées par un lot minimum de 5 stickers par régime d'imposition et accompagnées obligatoirement de la liste des contribuables.

- Regard sur l'apposition des stickers sur les états financiers

Au titre de l'année 2022, pour le dépôt des états financiers de l'exercice 2021, le comité en charge des stickers piloté par le confrère ASSAMOI Thomas Niamké a enregistré à la date du 31 décembre 2022, 47 847 stickers produits afin de répondre de façon satisfaisante aux besoins exprimés par les professionnels.

Par ailleurs, après la date du 31 décembre 2022, 580 stickers ont également été confectionnés au titre de l'exercice 2021.

Dans le cadre de la poursuite de la régularisation du dépôt des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2020, 1 844 ont aussi été produits.

360 stickers ont été confectionnés pour la régularisation au titre de l'exercice 2019.

140 stickers ont été confectionnés pour la régularisation au titre de l'exercice 2018.

35 stickers ont été confectionnés pour la régularisation au titre de l'exercice 2017.

A ce jour, le Comité chargé de la gestion des stickers a enregistré au total 50 806 stickers confectionnés au cours de l'année 2022.

On note que la confection des stickers a connu une hausse de 7 914 stickers produits relativement à l'année précédente, où l'on a enregistré 42 892 stickers ce qui montre que la demande est forte.

D- La question des CGA

- Reformuler le dispositif légal et réglementaire des Centres de Gestion Agréés (CGA)

Cette réforme devrait par la suite, aboutir à un séminaire de prise en compte des travaux

- Simplifier les modalités de création de CGA par des procédures accélérées ;

- Régler le problème du local de l'Expert-comptable qu'on ne doit pas différencier du local CGA ;

- Evoquer la question de la territorialité des CGA qui constitue un frein dans le fonctionnement des CGA ;

- Faciliter l'obtention de l'agrément des sociétés d'Expertise-Comptable déjà inscrites au Tableau de l'Ordre (dossier de demande plus allégé)

E-Autres actions

Par ailleurs, la Commission Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter Commissions a également mené quelques réflexions sur :

- l'alignement des tarifs des RME (4 %) de l'Annexe fiscale;

- la signature d'une convention entre l'Ordre et la DGI ;
- un contrôle de l'application des textes précisément sur les honoraires des visas ;
- l'élaboration d'un livre blanc contenant ces réflexions

IV- Perspectives 2023

Comme perspectives pour l'année 2023, la Commission a décidé de reconduire les actions qui n'ont pas pu être réalisées au cours de l'année 2022 à savoir :

- organiser des activités de proximité avec les faitières ;

- organiser des Journées de l'Expert-Comptable (Journées portes ouvertes) pour présenter et faire connaître la profession ;
- créer un cadre économique et comptable à travers des formations plus ouvertes ;
- renforcer les partenariats avec les différentes institutions

CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'ORDRE



KOFFI Konian
Président

MEMBRES

AMADOTE Michel - AKOSSAY Koffi - BLEU-LAINE Gilbert - KONE Drissa
SIKA François - VOZY Firmin

I- Missions

Cette commission a été instituée pour faire accélérer la réalisation du projet de construction du siège de l'Ordre.

II- Plan d'actions 2022

La Commission Construction du Siège a prévu plusieurs actions, à savoir :

- 1) Démarrage des travaux de la construction du siège
- 2) Financement de la construction

III- Réalisations 2022

Dans le cadre de la construction du siège, la Commission, en collaboration avec le Comité de pilotage présidé par le confrère SIKA François, 2ème Vice-président, a réalisé les actions suivantes :

1/ Certificat d'urbanisme

- obtention du certificat d'urbanisme par la Direction de l'Assainissement après un rejet sans objet. Le rejet était sans objet car la déviation du réseau SODECI exigée comme

préalable, avait déjà été effectuée depuis 2013. Une fosse septique a tout de même été réalisée pour satisfaire à une autre exigence de la Direction de l'Assainissement.

2/ Permis de construire

En dépit de toutes les exigences accomplies pour l'obtention du Permis de Construire, la première demande de l'Ordre a fait l'objet d'un refus. Après plusieurs démarches infructueuses auprès des administrations idoines, l'Ordre a bénéficié de l'appui du confrère DRAME Hady pour accélérer le processus. Ainsi, l'arrêté octroyant le Permis de Construire à l'Ordre a été signé par le Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme le 1er août 2022. C'est ici l'occasion de rendre un vibrant hommage à tous nos confrères et toutes les personnes ayant initié ou/et été impliqués dans la gestion de ce projet d'une grande fierté pour la profession.

3/ Sélection des prestataires chargés de la construction

L'Ordre a donné mandat au Président de la Commission Construction du Siège en collaboration avec l'architecte pour effectuer l'appel d'offres.

A cet effet, l'Agence Architecturale, dirigée par feu WADJAS Yves Romain, a procédé au lancement de l'appel d'offres restreint à des entreprises sélectionnées par le maître d'ouvrage OECCI et complété par le maître d'ouvrage délégué.

A l'issue de l'analyse des dossiers qui leur ont été soumis, l'Agence Architecturale a fait une proposition relative aux différents lots.

A l'ouverture des plis, l'agence a reçu deux lots comprenant :

- Lot 1 : Entreprise Générale

GZI

ECS

AMK

SOCOEXIM

IBTP

- Lot 2 : Electricité- Climatisation

AFRIQUE ALLIANCE TECHNOLOGIE

SELFCI

ALBEDO

Ensuite, la Commission d'analyse a procédé à la vérification de tous les documents produits par les différentes sociétés et a conclu qu'elles ont été toutes admises car elles avaient une note supérieure à 70, seuil de base des notes techniques.

Ainsi, la Commission d'analyse de l'appel d'offres a fait la proposition suivante :

- Lot 1 à l'Entreprise ECS, qui n'est pas la moins disante mais qui se trouve dans l'intervalle de 0 et -10%

- Lot 2 à l'Entreprise ALBEDO qui est techniquement capable, aussi est la moins disante du lot avec une offre financière avoisinant les - 10% du confidentiel.

Par ailleurs, l'examen de cette proposition par la Commission est en cours.

1) Financement de la construction

L'Ordre a souscrit à un emprunt obligataire auprès de NSIA

d'un montant de 260 millions F CFA afin de recevoir des intérêts qui pourront aider au remboursement du prêt à solliciter. De même, le dossier technique sera présenté à NSIA Banque avec l'arrêté de permis de construire.

Enfin, l'Ordre a réglé toutes les questions financières avec l'Architecte concernant la 1ère étape de sa mission (Etudes architecturales et d'Ingénierie) ainsi que les frais supplémentaires liés à l'obtention du permis de construire, au système de prévention de dangers grâce à l'intervention de pompiers, à la confection de panneaux de chantier.

IV- Perspectives 2023

- Option définitive pour la sélection des prestataires des lots 1 et 2

- Finalisation des négociations avec NSIA pour l'octroi du prêt de financement de la construction

- Démarrage des travaux de la construction du siège

COMITE AUDIT ET GESTION DES RISQUES



COULIBALY Issouata
Présidente

MEMBRES

AKOUDJOU Alain Yves - KOFFI Amani Hermann - N'GUESSAN YAO Marcel - SOUMAHORO Sanné SYLLA Adama Fah Kelessery - N'GORAN Adom Hermann

I- Missions

Mis en place depuis 2018, le comité Audit et Gestion des Risques est chargé d'aider le Conseil de l'Ordre à s'acquitter de ses obligations et responsabilités de surveillance relatives à la qualité et l'intégrité de l'information financière de l'Ordre des experts comptables de Côte d'Ivoire (OEC-CI).

A ce titre, le comité exerce un rôle de contrôle sur les affaires financières de l'Ordre.

A cet effet, il est également responsable de la surveillance des activités d'audit externe, du contrôle interne, de la gestion des risques et de la sécurité de l'information. Il rend compte de ses activités au Conseil à la suite de chacune de ses réunions.

II- Plan d'actions 2022

Le plan d'actions du Comité se décline comme suit :

◦ En ce qui concerne les états financiers de l'Ordre, le Comité doit :

- Examiner les états financiers de l'Ordre et en discuter avec le Conseil

- Examiner la situation financière au cours de l'exercice

- Examiner la présentation des états financiers

◦ Faire des recommandations au Conseil sur les orientations budgétaires et le budget annuel ;

◦ Faire des recommandations pour palier à tout risque financier important et tout autre risque pouvant affecter le fonctionnement de l'Ordre ;

◦ Analyser le processus budgétaire et le budget annuel par le Conseil et faire des recommandations sur les orientations budgétaires et le budget annuel proposé ;

◦ Examiner et prévoir toute situation ou action qui serait susceptible d'entraîner la perte ou la dévalorisation de la réputation de l'Ordre ou de ses membres et faire des recommandations, le cas échéant ;

◦ Réviser annuellement la politique de placement de fonds de l'Ordre, s'assurer de son respect et faire des recommandations, le cas échéant ;

- Examiner les couvertures d'assurance de l'Ordre, de ses membres et de son personnel et faire des recommandations, le cas échéant ;

- Examiner la liste des dépenses et la liste des entrées de fonds de l'ordre et faire des recommandations le cas échéant ;

- Faire des propositions stratégiques et opérationnelles visant à l'utilisation efficace et efficiente des ressources de l'Ordre ;

III- Réalisations 2022

Le comité a procédé à la vérification des comptes clos au 31 décembre 2021.

IV- Perspectives 2023

- Examiner et vérifier les comptes annuels de l'Ordre 2022 et 2023

- Veiller au respect par le Conseil des dispositions législatives et réglementaires afférentes aux états financiers de l'Ordre et à l'intégrité desdits états financiers

- S'assurer que les contrôles internes sont adéquats, suffisants et qu'ils sont respectés

- Assister le Conseil en évaluant par une approche, ses processus de management des risques, de contrôle interne et de gouvernance pour des recommandations pour renforcer leur efficacité

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES PROFESSIONNELS



KADJO Anély Jean-Baptiste
Président

MEMBRES

EKRIFFOU Kouakou Bernard - DAMOIS Patrice - KOFFI Morou
KOUADIO Aduéni Alain - KOUADIO Athanase - YAO Kouadio Jean

I- Missions

Depuis sa création en 2018, la commission Accompagnement et Suivi des Professionnels poursuit les missions qui ont été fixées par le Conseil de l'Ordre à savoir : assister le Conseil dans le suivi et l'accompagnement des professionnels pour le rayonnement et la notoriété de la profession.

Ces missions consistent à :

- Accompagner les étudiants en comptabilité et les Experts-Comptables stagiaires ;

- Permettre et faciliter l'insertion des nouveaux diplômés ;
- Accompagner et suivre les professionnels dans l'accroissement de leurs ressources ;

- Susciter des vocations au sein des étudiants des grandes écoles et des jeunes professionnels ;

- Opérationnaliser les accords de partenariats bancaires pour le financement de l'installation des jeunes diplômés ;

- Promouvoir le rôle de l'expert-comptable à travers des cadres d'échanges avec les organisations professionnelles et universitaires (Collectif National des Centres de Gestion Agréées, associations estudiantines) ;

- Faire des propositions au Conseil de l'Ordre, d'idées et d'activités susceptibles de contribuer au rayonnement collectif et (ou) individuel des membres de l'Ordre ;

- Promouvoir la diversification du cadre de convivialité à travers les matinales et les sorties détente professionnelles ;

- Dynamiser la caisse de solidarité et d'assistance aux membres ;

- Instituer des forums professionnels annuels (colloque, diner gala et décoration des membres)

II- Plan d'actions 2022

Le plan d'actions de la commission Accompagnement et Suivi des Professionnels pour la mise en œuvre de ces missions se présente comme suit :

- Etablissement de la carte professionnelle numérique des membres ;
- Accroissement du nombre d'inscrits avec intégration des experts-comptables et comptables salariés d'entités ;
- Intégration, tutorat et coaching des jeunes diplômés ;
- Attribution de premier mandat de CAC soit en cotraitance ou suppléance ;
- Création d'une bourse de la sous-traitance et de la co-traitance entre les confrères ;
- Partage et rotation sur les missions d'établissement publics ou à participation financière de l'Etat ;
- Négociation avec les banques d'un accord de financement pour l'installation des jeunes

III- Réalisations 2022

- Encadrement des étudiants en comptabilité, avec notamment le suivi de la bourse offerte aux stagiaires par nos confrères nigériens. Ceux-ci offrent chaque année un séjour de douze mois à deux stagiaires ivoiriens

◦ Assistance à des stagiaires en fin d'étude pour la validation de leurs diplômes

◦ Echanges entrepris avec des professionnels en vue de doter les membres de l'Ordre de :

- Cocardes ;
- Cartes professionnelles ;
- Tenues vestimentaires appropriées selon les circonstances

IV- Perspectives 2023

◦ En matière d'étiquette, la Commission a approché trois stylistes nationaux en vue de la création de tenues de cérémonies

Quelques échantillons de tenues seront présentés dès que disponibles.

◦ Poursuite des échanges et finalisation de la procédure d'agrément avec les prestataires en vue de doter les membres de l'Ordre de :

- Cocardes ;
- Cartes professionnelles ;
- Tenues vestimentaires appropriées selon les circonstances

◦ Préparation d'un projet d'accord de partenariat en vue de permettre à chaque membre de l'Ordre de disposer d'une banque de consultants spécialisés dans les domaines les plus divers avec une société gestionnaire de seniors particulièrement compétents.

ETUDES TECHNIQUES



ZUNON Marcellin
Président

MEMBRES

Arielle-Ines SERI épouse BAMBA - AKOUDJOU Alain Yves - Bodoa KAGUEMBEGA
COULIBALY Vabé Sina-Zié - FOFANA Youssouf - NANGBO Frank Corneille - N'GUESSAN Kamnan Didier
N'GUESSAN Yann Eric - LATH Amari Ambroise - KONE Drissa - OUATTARA Ziémo
SIAKA François - TATY Hippolyte - WABI Marc - YAO-YAO Georges-Armand
YAO Koffi Joseph - YAO Koffi Noël

I- Missions

La Commission Etudes Techniques a en charge les missions suivantes :

- Renforcement du dispositif de délivrance du visa des états financiers
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des membres (à travers des formations financées sur les subventions de la Banque Mondiale)
- Mise en ligne d'outils documentaires pour la facilitation de l'exercice de la profession (lettre de mission, modèles de rapport, modèle de ...)
- Révision des textes organiques
- Participation aux congrès, forums, sommets et tables rondes
- Partage et notation sur les missions d'établissements

publics ou financière de l'Etat

- Favoriser une coopération plus intégrée et systématique entre la DGI et l'Ordre

- Favoriser une coopération entre le tribunal du commerce et les membres de l'Ordre. En matière de gestion, expertise judiciaire comptable et financière procédure collective et participation à l'amélioration du climat des affaires

- Favoriser et renforcer l'appui des membres aux entités publiques nationales (IGE, cour des comptes, DGPE) qui dans l'exercice de leurs prérogatives recourent aux travaux des professionnels

II- Plan d'actions 2022

Dans le cadre de ses activités, la Commission Etudes Techniques a prévu plusieurs actions, à savoir :

- Organiser une rencontre avec la Commission Bancaire, le CREPMF, la DGPE, la CRCA

- Examiner le projet de réforme des textes organiques de l'Ordre avant son adoption par l'Assemblée Générale

- Faire des recommandations sur le Plan Comptable Bancaire

- Faire la réédition de la formation sur les nouveaux exemples de rapports de Commissariat Aux Comptes et d'Audit

- Mettre à la disposition de l'Ordre des articles techniques produits par les cabinets pour leur insertion sur le site de l'Ordre

- Organiser une formation en collaboration avec la Commission Formation sur les guides d'application des normes pour permettre aux cabinets locaux de s'approprier ces normes.

III- Réalisations 2022

- Lancement d'une consultation sur place portant sur l'obligation d'établissement des états financiers IFRS par les entités faisant appel à l'épargne publique.

- Propositions de dispositions pour l'annexe fiscale 2023

- Participation aux travaux de la Commission Assurance Qualité

IV- Perspectives 2023

Dans le cadre des perspectives, la commission entend :

- Organiser une rencontre avec la Commission Bancaire, le CREPMF, la DGPE, la CRCA

- Examiner le projet de réforme des textes organiques de l'Ordre avant son adoption par l'Assemblée Générale

- Faire des recommandations sur le Plan Comptable Bancaire

- Faire la réédition de la formation sur les nouveaux exemples de rapports de Commissariat Aux Comptes et d'Audit

- Mettre à la disposition de l'Ordre des articles techniques produits par les cabinets pour leur insertion sur le site de l'Ordre

- Organiser une formation en collaboration avec la Commission Formation sur les guides d'application des normes pour permettre aux cabinets locaux de s'approprier ces normes.

SMO IFAC



COULIBALY Kazana Patrice
Président

MEMBRES

KAGUEMBEGA Bodoa - KONE Drissa - GAYSSANT Gbei André
RUELLE Jean-Luc - TIEMELE-YAO Djué - YAO Koffi Joseph
ZORO-BI Marie-France - ZUNON Marcellin

I- Missions

La Commission a pour mission de travailler sur la mise à jour des sept SMO dans le but de maintenir l'Ordre à l'IFAC. A cet effet, des plans d'action sont élaborés par des membres et associés pour traiter les questions des politiques identifiées au travers leurs réponses aux Questionnaires de conformités d'auto-évaluation de l'IFAC. Ils font partie d'un processus continu au sein du Programme de conformité des organismes membres de l'IFAC, pour soutenir le développement continu et l'amélioration de la profession comptable dans le monde entier.

II- Plan d'actions 2022

La Commission a établi un plan d'action 2020-2022 sur la base des dispositions issues de l'UEMOA et de l'OHADA et validé par l'IFAC, à savoir :

- Promouvoir l'ouverture du tableau de l'Ordre
- Poursuivre le renforcement des capacités des membres
- S'assurer du respect des heures de formation continue

- Encourager la convergence de la comptabilité de l'Etat vers les normes IPSAS
- Mise en œuvre du contrôle qualité au sein des cabinets
- Renforcer le contrôle de l'exercice de la profession
- Elargissement du marché de la profession
- Accroissement des ressources financières de l'Ordre
- Création d'un Centre de formation et d'appui conseils
- Renforcement de la visibilité de la profession par la construction du siège de l'Ordre

III- Réalisations 2022

Au cours de l'année 2022, la Commission a procédé à la transmission du plan d'action 2021-2022 à l'IFAC pour validation.

IV- Perspectives 2023

- Exécution du plan d'action 2021-2023

04

COMITÉ ADHOC



COMITE SPECIAL CHARGE DE LA GESTION DE LA PLATEFORME



SORO Souleymane
Président

MEMBRES

Mesdames :

SANOGO Sarata,
représentant le Conseil de l'Ordre
OUATTARA Aïssata Gnré,
Membre de l'Ordre

Messieurs :

RUELLE Jean-Luc
membre de l'Ordre
COMPAORE Paul Ismaël
représentant la Commission Transition Numérique
KONDRO Oura
représentant la Commission Transition Numérique

Dans le cadre de la sélection d'un prestataire chargé de la conception de la plateforme de l'Ordre, le Comité spécial mis en place par le Conseil de l'Ordre en vue d'organiser les modalités pratiques de ce processus avait décidé à l'unanimité, de déclarer l'unique soumissionnaire le Groupement BONI, Confrères et AKIL TECHNOLOGIES représenté par le confrère BONI Franck Micaël.

Concernant l'offre financière, ce Comité a laissé le soin au Conseil de l'Ordre de négocier, à la baisse l'offre du soumissionnaire qui est de 82 millions TTC.

A cet effet, le Conseil a mis en place un Comité restreint de négociation de l'offre financière avec le confrère BONI Franck Micaël, représentant le Groupement. Le Comité est composé comme suit :

- Bodoa KAGUEMBEGA, Président du Comité
- POMOIN Marc Arthur, Secrétaire Général
- COULIBALY Kazana Patrice, membre du Conseil

- SORO Souleymane, Président du Comité Ad'hoc
- COMPAORE Paul Ismaël, Président de la Commission Transition Numérique

Le Comité restreint de négociation de l'offre financière a tenu plusieurs rencontres avec le confrère BONI Franck Micaël et un accord a été trouvé selon les modalités suivantes :

- Coût de la prestation : 40 Millions de FCFA HT soit 47, 2 Millions TTC.
- L'Ordre acquiert la propriété de la plateforme dès sa réception. Toutefois, il revient à l'Ordre de ne pas la céder car la propriété intellectuelle demeure le patrimoine du concepteur de ladite plateforme.

- Le Comité devra finaliser avec le consultant le projet de contrat proposé par le consultant dans lequel il sera à prévoir un glossaire pour la définition des termes utilisés.

Suite à ces négociations, un projet de contrat soumis au Comité par le représentant du Groupement a fait l'objet d'observations et a été transmis au Président de l'Ordre, pour appropriation.

COMITÉ CHARGÉ DES TRAVAUX DU CONSULTANT PROJET FASE BANQUE MONDIALE



LEGBLE Yobo Joseph
Président du Comité d'analyse chargé des travaux du consultant et
Président de la Commission Institut de Formation

MEMBRES

SIAKA François, Deuxième Vice-président,
POMOIN Marc-Arthur, Secrétaire Général,
COULIBALY Kazana Patrice, Past VP1,
OHOU Jeanne, Membre du Conseil, Contrôleur National du DECOFI

I- Missions

Ce Comité composé de cinq (5) membres a été mis en place par le Conseil de l'Ordre.

Il est chargé du suivi des travaux du cabinet sélectionné pour la mise en œuvre de la mission du projet FASE BANQUE MONDIALE en Côte d'Ivoire (cabinet MONDIAL EXPERTISES ET CONSEILS représenté par le confrère Bodoa KAGUEMBEGA).

II- Plan d'actions

Comme actions à réaliser, le Comité a fait les propositions suivantes :

- Prise de contact et échanges avec le consultant du cabinet MONDIAL EXPERTISES ET CONSEILS sur les objectifs et la mise en œuvre de cette mission.

- Echanges avec le consultant du cabinet MONDIAL EXPERTISES ET CONSEILS sur ses travaux (Rapports d'étapes et de démarrage) relatif à l'Institut de Formation de l'Ordre, avant la transmission à la Banque Mondiale et au Ministère de l'Enseignement Supérieur.

III- Réalisations

Conformément aux objectifs et à la feuille de route de la BANQUE MONDIALE, le consultant est chargé de développer un modèle d'affaires et un cadre de gouvernance/institutionnel pour la mise en place de l'Institut de formation de l'OEC en vue du renforcement de l'employabilité des techniciens comptables (BTS/DUT).

Dans le cadre du suivi de ces actions, le Comité d'analyse chargé des travaux du consultant a eu plusieurs réunions notamment :

-une première réunion convoquée par le Président du Comité uniquement entre les membres dudit Comité s'est tenue par visioconférence, le vendredi 14 janvier 2022, à 15 heures.

Au cours de cette réunion, le Comité a formulé des observations sur les documents élaborés par le consultant, à savoir :

- le rapport d'étapes
- le rapport de démarrage

- une deuxième réunion du Comité avec le consultant Bodoa KAGUEMBEGA s'est tenue en ligne, le lundi 17 janvier 2022.

Cette réunion avait pour objectif de mieux appréhender toutes les observations formulées au cours de la séance du vendredi 14 janvier 2022.

- une réunion sur convocation du Président de l'Ordre avec les membres du Comité d'Analyse chargé des travaux du Consultant Projet FASE a eu lieu, le mercredi 9 mars 2022, au siège de l'Ordre, afin d'échanger sur la mise en œuvre du projet FASE Banque Mondiale relatif à l'Institut de formation.

- une réunion d'échanges sur les livrables dudit projet s'est tenue, en visioconférence ; avec la Banque Mondiale et les membres du Conseil restreint de l'Ordre, le jeudi 24 mars 2022, dans le cadre de la validation des livrables avant la transmission au gouvernement Autrichien, bailleur de fonds.

- Le Conseil de l'Ordre, à l'instar des quatre (4) autres pays bénéficiaires du Programme FASE, a pris part à une réunion virtuelle de partage des connaissances, organisée par la BANQUE MONDIALE, le mercredi 15 juin 2022.

Au cours de cette réunion virtuelle, deux (2) pays ont été invités, sous le format de panels, à partager leurs expériences de conception et de mise en œuvre des diplômes de technicien comptable, à savoir :

Panel 1 : Certificat de technicien comptable conçu

Panel 2 : Mise en place des certificats de technicien comptable

Ensuite, les pays bénéficiaires ont été invités à présenter les résultats de ce projet dans leurs pays respectifs.

- une réunion de préparation de la table ronde du Programme FASE-BANQUE MONDIALE qui se tiendra au MAROC s'est tenue également, le vendredi 07 octobre 2022, au siège de l'Ordre.

- L'Ordre a pris part à la table ronde du Programme FASE-BANQUE MONDIALE les 11 et 12 octobre 2022, à Casablanca au MAROC, avec la participation de quelques autorités administratives de notre pays compétentes dans le domaine de l'Enseignement en matière comptable et financière.

IV- Perspectives 2023

- Mise en œuvre de l'opération de réforme et revue des BTS et DUT en Finances et Comptabilités

- Démarrage des activités de l'Institut de Formation

COMITÉ AD HOC CGA



KOUAME Konan Marcel
Président

Ce Comité est composé comme suit :

GUIPIE Noël Sylvestre (Vice-Président)

BONI Franck Micaël

COULIBALY Issouata

Bodoa KAGUEMBEGA, 1er Vice-président de l'Ordre

POMOIN Marc Arthur, Secrétaire Général de l'Ordre

ASSAMOI Thomas Niamké, Président de la commission Juridique, Fiscale et Sociale

SOUMAHORO Sanné

I- Missions

Le comité AD HOC CGA a été mis en place pour trouver des solutions pratiques à la question des CGA.

II- Plan d'actions

Conformément à la feuille de route établie lors du lancement de ces activités, le comité avait énuméré une liste d'actions à exécuter :

Ces actions consistent à :

- Faciliter l'obtention de l'agrément des sociétés d'Expertise-Comptable déjà inscrites au tableau de l'Ordre (dossier de demande plus allégé) ;

- Contrôler l'application des textes précisément sur les honoraires ;

- Simplifier les modalités de création de CGA par des

procédures accélérées ;

- Régler le problème du local de l'Expert-comptable qu'on ne doit pas différencier du local CGA ;

- Evoquer la question de la territorialité des CGA qui constitue un frein dans leur fonctionnement des CGA ;

- Elaborer un livre blanc sur toutes les propositions qui ont été faites :

◦ Annexe fiscale

◦ Convention DGI-OEC-CI

◦ Tarifs

◦ Modalités de création (simplifier les modalités de création par des procédures accélérées)

III- Actions à réaliser

Dans le cadre des activités du Comité Ad hoc CGA, plusieurs actions sont en cours telles que :

- Réformer le dispositif légal et réglementaire des Centres de Gestion Agréés (CGA)

Cette réforme devrait par la suite, aboutir à un séminaire de vulgarisation des résultats des travaux.

- Renforcer les partenariats avec les différentes structures telles que la DGI et le CNCGA

III- Réalisations 2022

Dans le cadre de la réforme du dispositif légal et réglementaire des Centres de Gestion Agréés (CGA), la Direction Générale des Impôts a associé l'Ordre aux travaux de réforme.

A cet effet, le Comité a eu une séance de travail, le jeudi 23 juin 2022, au siège de l'Ordre, au cours de laquelle un projet de matrice des propositions de l'Ordre sur ladite réforme a été élaboré et transmis à la DGI.

IV- Perspectives

Au titre des perspectives, le comité a fait les recommandations suivantes :

- Solliciter une rencontre avec le Secrétariat Permanent des CGA dans le cadre du renforcement des relations partenariales.

- Sensibiliser les membres à la création des CGA et les motiver à s'impliquer dans la gestion de ces CGA.

- Améliorer, en collaboration le Collectif National des Centres de Gestion Agréés (CNCGA), le taux de dépôt des états financiers

- Faciliter l'obtention de l'agrément des sociétés d'Expertise-Comptable déjà inscrites au Tableau de l'Ordre (dossier de demande plus allégé) en qualité de CGA

COMITE AD HOC CONGRES ACOA 2023



Drissa KONE
Président du Comité de Coordination

MEMBRES

Bodoa KAGUEMBEGA
SIKA François
POMOIN Marc-Arthur
COULIBALY Kazana Patrice
ZUNON Marcellin
DIALLO Léya
Les Consultants FAFED (**Dr. Samuel MATHEY**)
et JIL GROUP (**VAHA Marie Michelle**)

A- CONTEXTE :

La Côte d'Ivoire à travers l'Ordre des Experts-Comptables a présenté sa candidature pour l'organisation de la 7ème édition du Congrès des Professionnels Comptables d'Afrique (ACOA 2023) initié par la Pan African Federation of Accountants (PAFA). Il faut rappeler que l'ACOA se tient tous les deux ans et l'organisation a déjà été attribuée à quatre (4) pays anglo-saxons, à un (1) pays arabe, le Maroc, et à un (1) pays lusophone, le Mozambique.

A ce propos, une équipe de la PAFA (2 évaluateurs et la CEO de la PAFA) a effectué une visite en Côte d'Ivoire du 20 au 23 février 2022 pour une évaluation sur la capacité d'organisation de la profession sur la base des infrastructures appropriées et de l'appui institutionnel.

L'Ordre a sollicité et obtenu le soutien du Gouvernement ivoirien porté par le Ministre de l'Economie et des Finances.

A l'issue de cette évaluation, une réunion spéciale du Conseil d'Administration de la PAFA tenue le 4 mars 2022 sur la base du compte rendu de mission des évaluateurs a retenu la Côte d'Ivoire (pays francophone subsaharienne non Maghrébine) pour l'organisation dudit Congrès.

B- MODALITES PRATIQUES D'ORGANISATION

1/ Négociations préalables avec la PAFA sur les conditions d'organisation

Avant d'entamer la préparation de l'organisation de l'événement, l'Ordre s'est accordé avec la PAFA sur la modification de certaines règles inéquitables telles que :

- le non-financement des Congrès par la PAFA

- le partage des bénéfices (60% PAFA et 40% Pays organisateur)

- le non-partage des pertes (pertes supportées par le pays organisateur)

- En cas de profit, la PAFA s'octroie une proportion obtenue sur la base du rapport entre le nombre de participants étrangers et le nombre total de participants

L'Ordre a proposé et obtenu de la part de la PAFA :

- le partage des bénéfices (60% Ordre pays organisateur et 40% PAFA)

- en cas de contribution des Autorités étatiques, ces contributions seront déduites des recettes avant le partage

- l'Ordre a obtenu sous sa responsabilité, l'exclusivité de l'organisation (sa vision de l'organisation du Congrès) notamment le format de l'agenda de l'événement à savoir 2 jours de travaux scientifiques et 2 jours consacrés aux activités de loisirs et de découverte du pays

- L'Ordre accepte le défaut de contribution aux pertes par la PAFA.

2/ Stratégie de gestion de l'événement

Pour mieux cerner et comprendre l'événement, le Président a préalablement mis en place trois (3) organes, à savoir :

◦ Comité de Coordination

Ce Comité est chargé de mener les réflexions stratégiques et valider toutes les démarches et options afférentes à l'événement. Ce Comité est composé comme suit :

Membres du Conseil de l'Ordre

- KONE Drissa, chargé du volet Communication

- Bodoa KAGUEMBEGA, Président du Comité d'Organisation

- SIAKA François, 2ème Vice-président

- POMOIN Marc Arthur, Secrétaire Général

- ZUNON Marcellin, Président du Comité Scientifique

- COULIBALY Kazana Patrice, Vice-président

Direction Exécutive

- DIALLO Léya

Partenaires techniques de l'Ordre

- Monsieur MATHEY Samuel, Président de la FAFED

- Marie-Michelle VAHA, Directrice de JIL Group

Ce Comité a mené des réflexions qui ont abouti aux actions suivantes :

- concevoir le dossier de candidature et les vidéos de candidature dans les trois (3) langues officielles de la PAFA (français, anglais, et portugais)

- fixer la date de l'évènement

- choisir le site devant abriter l'évènement et négocier pour son obtention des tarifs préférentiels

- arrêter les options des sites d'hébergement pour les participants étrangers

- concevoir les vidéos promotionnelles, les supports de sponsoring et de communication avec les logos dans les 3 langues

- créer le site internet du Congrès

- négocier avec les structures bancaires pour la création d'un site marchand

- élaborer un budget consensuel avec la PAFA

◦ Comité d'Organisation

Ce Comité est chargé de la supervision de toutes les activités et de la coordination générale des actions de l'organisation.

Ce Comité est dirigé par les confrères suivants :

- Bodoa KAGUEMBEGA, Président

- COULIBALY Kazana Patrice, Vice-Président

A ce titre, ce Comité a proposé des sous-comités pour l'assister dans ses tâches. Ces sous-comités sont libellés et présidés comme suit :

Sponsoring et gestion des stands

Président : RUELLE Jean-Luc

Accueil-Protocole- Hébergement

Présidente : M'BAYIA Mireille

Transports- Déplacements

Président : Youssouf FOFANA

Communication

Président : Drissa KONE

Restauration-Alimentation

Présidente : SANOGO Sarata Adja

Logistique- acoustique

Présidente : YAO Jeanne Abissa épouse OHOU

Réseau informatique - Gestion Plateforme

Président : COMPAORE Paul Ismaël

Relations publiques

Président : OUATTARA Abou-Bakar

Tourisme, loisirs et animation

Président : AKOUDJOU Alain Yves

Inscriptions-formalités-Visa-Suivi des Inscriptions

Président : DRAME Hady

Santé-Sécurité

Présidente : Pascale GUEÏ ECARE

Gestion Financière

POMOIN Marc- Arthur

Secrétariat Congrès

Leya DIALLO

Promotion et veille auprès des Ordres et PAO

Président : FOTO Yao Kan Noël

Décoration et Distinction des membres et personnalités

Président : KADJO Anéyé Jean Baptiste

◦ Comité Scientifique

Ce Comité est chargé de la gestion des travaux scientifiques du Congrès. Le bureau de ce Comité est composé comme suit :

Président

ZUNON Marcellin Gautier

Vice-président

POMOIN Marc-Arthur

Secrétaire Général

COULIBALY Tiéba Ibrahim

Secrétaire Général Adjoint

GUIE Marcelle épouse AHOUSSOU

Sur proposition du Comité Scientifique, la PAFA a validé le thème central du Congrès libellé comme suit : « Transformation structurelle et croissance des économies africaines ».

Ce thème a été décliné en plusieurs sous-thèmes sous forme de panels eux-mêmes repartis en divers axes de réflexion :

Panel 1 : « Le secteur informel et les PME : potentiel de croissance et opportunités pour le professionnel comptable » et les axes de réflexions sont les suivants :

- Le professionnel de l'expertise comptable, acteur de la transformation des PME
- Structurer le secteur informel, les TPE et les PME : expériences de l'Afrique
- La fiscalité des PME entre objectif d'élargissement de l'assiette fiscale et incitation à la formalisation des économies africaines.

Panel 2 : « Transformation de l'économie et qualité de l'information financière

- L'apport du professionnel de l'expertise comptable sur la transformation structurelle de l'économie par la production d'une information de qualité
- L'Afrique, continent d'entrepreneurs : des exigences de reporting adaptées à l'avenir et aux besoins des entrepreneurs
- Le rôle de la profession comptable dans l'intégration des ODD de l'ONU au niveau des entreprises africaines
- Le reporting extra-financier, enjeux, contraintes et opportunités pour la profession comptable en Afrique
- L'apport du bailleur de fonds dans la transformation structurelle de l'économie par l'usage d'une information financière de qualité

Panel 3 : Formation, employabilité nécessaires et développement du capital humain : le rôle du professionnel comptable

- Les compétences nécessaires pour transformer et faire croître les économies africaines et les implications pour la profession comptable

- La formation du professionnel comptable en Afrique, entre disparités et convergence ?

- Le professionnel comptable, moteur du développement du capital humain dans le domaine de la comptabilité et de l'audit

- Faire progresser la qualité de la comptabilité en Afrique grâce à la numérisation

- Intégrer la technologie dans la formation des comptables professionnels en Afrique, étude de cas de l'ICAEW

Panel 4 : Construire des économies résilientes en Afrique après la COVID-19

- Entre résilience et agilité des entreprises et des gouvernements en Afrique, quelle contribution du professionnel comptable ?

- Pourquoi l'économie africaine n'a pas sombré ? Retours d'expérience et conditions d'une meilleure reprise

- Effets de la COVID-19 sur le secteur informel en Afrique et stratégies de résilience

- Gestion des risques : le terrain de jeu pour le professionnel comptable

Panel 5 : La digitalisation des administrations publiques africaines : entre recherche de performance et gestion des risques cyber sécurité

- Digitalisation des administrations publiques

- La numérisation des cabinets d'expertise comptable et d'audit : contraintes et pièges à éviter

- Solutions digitales pour élargir l'assiette fiscale des économies africaines

- la cybersécurité, un risque pour l'Afrique ?

3/ Activités promotionnelles

Le Comité de Coordination a institué des missions promotionnelles en vue de mobiliser le maximum des participants étant entendu que la population attendue est de 2000 professionnels de la comptabilité. Ces visites ont également permis à l'équipe de s'inspirer de l'expérience des autres pays en la matière, par le biais des activités suivantes :

1/ Congrès Annuel du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables de France (du 28 au 30 septembre 2022, au Parc des Expositions de la Porte Versailles

2/ Premier Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables du Libéria (du 20 au 21 octobre 2022, à Ganta)

3/ 21ème Congrès Mondial de la Comptabilité en Inde (du 18 au 21 novembre 2022, à Mumbai)

4/ Informations pratiques sur le Congrès

a) **Dates**

Travaux scientifiques :

15 & 16 mai 2023

Activités de loisirs et découverte du pays :

17 & 18 mai 2023

b) **Lieu**

**Palais des Congrès du Sofitel Hôtel Ivoire
Abidjan-Cocody**

c) **Site d'inscription**

www.acoa2023.org

05

RAPPORT FINANCIER



I. COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2022 comparé à celui de 2021 se présente comme suit (en milliers de FCFA) :

N° Cpte	CHARGES	EXERCICES		N° Cpte	PRODUITS	EXERCICES	
		2022	2021			2022	2021
60	Autres achats	18 200	22 108	75	Cotisations	360 419	329 912
61	Transports	82 066	24 891	75	Produits stickers	225 287	206 564
62 & 63	Services extérieurs	209 214	158 203	75 & 798	Autres produits divers	9 373	3 060
64	Impôts et taxes	4 736	4 791				
65	Autres charges	74 525	89 400				
66	Charges de personnel	159 866	161 350				
68	Dotations aux Amortissements	8 045	6 851				
69	Dotations aux provisions	7 109	22 629				
81	Mise hors service immob.	3 330	1 480				
TOTAL CHARGES		567 092	491 703	TOTAL PRODUIT		595 598	540 726
EXCÉDENTS		28 507	49 023				

Sur 2022, on observe un excédent des produits sur les charges de K.F.C.F.A 28 507, contre un excédent des produits sur les charges de K.F.C.F.A 49 023 sur l'exercice précédent.

Cette diminution de l'excédent de K.F.C.F.A 20 516 provient essentiellement d'une augmentation des charges (K.F.C.F.A 75 388) plus importante que celle des produits (K.F.C.F.A 54 872).

L'augmentation des charges provient essentiellement des déplacements des membres de l'OEC CI pour participer aux activités professionnelles. En effet, on note une augmentation des frais de voyages (+ près de 300%) et de missions à l'étranger (+ près de 100%).

L'augmentation des produits constatée sur la période 2022, soit un surplus de K.F.C.F.A 54 872 par rapport à 2021, est réalisée sur l'augmentation des cotisations (+30,506 millions de F.C.F.A), sur l'augmentation de la vente des stickers (+18,723 millions de F.C.F.A) et par l'augmentation des autres produits (+5,643 millions de F.C.F.A).

Les deux tableaux aux pages suivantes mettent en évidence ces variations. Traduites en pourcentage, elles sont les suivantes ;

- o Augmentation des charges : 15,33%
- o Augmentation total produits dont : 10,15%
- o Augmentation des cotisations professionnelles : 9,25%

- o Augmentation du produit de la vente des stickers : 9,06%
- o Augmentation des produits divers : 132,77%

aucune ressource sur l'exercice 2021. Nous encourageons les consœurs et les confrères à continuer à inscrire leurs collaborateurs aux différentes activités de formation organisées par l'OEC CI.

L'augmentation des cotisations professionnelles provient de l'augmentation du nombre de professionnels inscrits.

L'organisation de formations (PACK PE et DECOFI) a permis de dégager une ressource de K.F.C.F.A 6 600 contre

Comparaison des charges d'un exercice à l'autre

N° Cpte	CHARGES	EXERCICES		Variation (V) (2022-2021)	Taux de variation (V/2021)
		2022	2021		
60	Autres achats	18 200	22 108	- 3 908	-18%
61	Transports	82 066	24 891	57 175	230%
62&63	Services extérieurs	209 214	158 203	51 011	32%
64	Impôts et taxes	4 736	4 791	- 55	-1%
65	Autres charges	74 525	89 400	- 14 875	-17%
66	Charges de personnel	159 866	161 350	- 1 484	-1%
68	Dotations aux Amortissements	8 045	6 851	1 194	17%
69	Dotations aux provisions	7 109	22 629	- 15 520	-69%
81	Mise hors service immob	3 330	1 480	1 850	100%
TOTAL		567 092	491 703	75 388	15,33%

Comparaison des produits d'un exercice à l'autre

N° Cpte	CHARGES	EXERCICES		Variation (V) (2022-2021)	Taux de variation (V/2021)
		2022	2021		
75	Cotisations	360 419	329 912	30 507	9,25%
75	Produits stickers	225 287	206 564	18 723	9,06%
75 & 798	Divers	9 893	4 250	5 643	132,77%
75	TOTAL	595 598	540 726	54 872	10,15%

1.1. PRODUITS

Ils comprennent essentiellement :

- les cotisations des membres
- les produits liés à la vente des stickers
- les produits liés à l'activité formation
- les contributions au fonds de solidarité (décès et autres)
- divers autres produits.

Les pages suivantes nous permettent de voir plus en détail l'évolution de ces produits.

1.1.1. COTISATIONS

Au 31 décembre 2022, les cotisations des membres de l'OEC-CI par catégorie comparées à celles de 2021, se présentent de la manière suivante : (en milliers de FCFA) :

COTISANTS	FIXES		PROPORTIONNELLES		Total		Variation (V) (2022-2021)	Taux de variation (V/2021)
	2022	2021	2022	2021	2022	2021		
Sociétés d'Expertise Comptable	63 800	39 000	243 465	218 799	307 265	257 799	49 467	19,19%
Entreprises individuelles Experts-Comptables	40 200	59 900	12 954	12 214	53 154	72 114	- 18 960	-26,29%
TOTAL	104 000	98 900	256 419	231 012	360 419	329 912	30 506	9,25%

On observe une amélioration du niveau des cotisations de KF.CFA 30 506. Le nombre d'experts-comptables et de sociétés d'expertise comptable inscrits a augmenté. Cependant, le nombre d'experts comptables exerçant en sociétés plutôt qu'en entreprises individuelles a augmenté. Il y a eu globalement 18 nouveaux membres inscrits.

EFFECTIFS	2022	2021	Variation (V= 2022-2021)	Taux de variation (V/2021)
Experts-comptables	223	209	14	6,70%
Sociétés d'Experts-comptables	134	130	4	3,08%
TOTAL	357	339	18	5,31%

1.1.2. COMMENTAIRES SUR LES PRODUITS

Les produits enregistrés au cours des cinq derniers exercices ont évolué comme suit (en milliers) :

ANNÉE	COTISATIONS	REPRISES DE PROVISIONS	FORMATION	VENTES STICKERS	AUTRES PRDUITS	TOTAL (EN MILLIERS)
2022	360 419		6 600	225 287	3 293	595 598
2021	329 912		0	206 564	4 250	540 726
2020	319 560		0	187 476	6 860	513 895
2019	283 989		16 150	196 987	3 669	500 795
2018	266 825	18 186	29 130	81 132	6 735	402 008

Les produits liés à la formation proviennent essentiellement la formation « Pack PE » à l'endroit des collaborateurs de nos cabinets d'expertise comptable. Les formations à l'endroit des membres des institutions avec lesquelles l'OEC CI est en partenariat n'ont toujours pas démarré (activité différée dans le temps).

Les ventes de stickers ont augmenté. Cela traduit un accroissement du niveau d'activité de la profession comptable.

Les autres produits sont composés des éléments suivants :

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS (KF.CFA)	2022	2021	% VARIATION
Participation au fonds de solidarité	520	1 190	-56,30%
Autres produits divers (essentiellement produits accessoires liés à l'organisation du séminaire DECOFI)	2 773	3 060	-9,38%
	3 293	4 250	-22,52%

La diminution de ces autres produits combinée à l'augmentation des produits liés à la formation donne un taux d'augmentation nette des autres produits de 132,77%.

1.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2022, les charges d'exploitation sont les suivantes : (KF.CFA)

DÉSIGNATION	2022	2021	VARIATION	TAUX DE VARIATION	TAUX DE VARIATION RELATIF
Autres achats (1.2.1)	18 200	22 108	-3 908	-17,68%	-5,18%
Transports (1.2.2)	82 066	24 891	57 175	229,71%	75,84%
Services extérieurs (1.2.3)	209 214	158 203	51 011	32,24%	67,66%
Impôts et taxes	4 736	4 791	-55	-1,14%	-0,07%
Autres charges (1.2.4)	74 525	89 400	-14 875	-16,64%	-19,73%
Charges de personnel (1.2.5)	159 866	161 350	-1 484	-0,92%	-1,97%
Dotations aux amortissements	8 045	6 851	1 194	17,43%	1,58%
Dotations aux provisions (1.2.6)	7 109	22 629	-15 520	-68,58%	-20,59%
Mise hors service immob.	3 330	1 480	1 850	100,00%	2%
	567 092	491 703	75 388	15,33%	100,00%

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent 567,092 millions de FCFA contre 491,703 millions de FCFA sur l'exercice précédent, soit une augmentation des charges de 15,33%.

Les postes concernés par les augmentations sont les frais de voyages et les frais de mission. Les missions ont été nombreuses sur cet exercice 2022. Ci-après la liste.

Le nombre de participants à ces activités internationales a été renforcé et diversifié en vue de la recherche d'un apprentissage à l'organisation de congrès internationaux dans l'optique de maximiser les chances de réussite de l'organisation de l'ACOA 2023. Cependant, les frais de voyages et de missions très spécifiques à l'organisation de l'ACOA 2023 ont été isolés dans un compte de

tiers en vue de leur imputation au budget de dépenses de l'ACOA 2023. Ces frais de voyages et de frais de mission isolés dans un compte de tiers, et donc non comptabilisés en charges s'élèvent à F.CFA 140 270 558.

Par ailleurs, l'OEC CI a participé aux frais du GUEDEF pour l'actualisation et la fiabilisation du fichier des contribuables en vue d'augmenter le taux de dépôt des états financiers au profit de ses membres, à hauteur de F.CFA 10 000 000. L'OEC CI est aussi venu en appui des services de la Directrice Générale Adjointe pour la sensibilisation des faïtières et des contribuables en général pour l'accroissement du taux des dépôts des états financiers au profit des membres de l'Ordre à hauteur de F.CFA 5 000 000. Ces différentes actions qui s'inscrivent dans la stratégie de lobbying de notre profession, ont contribué à renforcer les relations entre les interlocuteurs au quotidien de l'Ordre au sein de la DGI.

A contrario les postes « autres charges » et « dotation aux provisions pour départ à la retraite » ont diminué de plus de 20% en valeur relative. Ces deux diminutions ont permis d'atténuer le taux d'augmentation globale des charges.

Dans le détail, les comptes de charges sont analysés comme suit en F.CFA :

1.2.1. Autres achats

	DÉSIGNATION	2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION
60480000	Fourniture de confort (1)	3 053 795	4 255 655	-1 201 860	-28,24%
60510000	Fournitures non stockables-eau	149 545	168 588	-19 043	-11,30%
60520000	Fournitures non stockables-électricité	3 703 955	3 771 310	-67 355	-1,79%
60540000	Produits d'entretien		618 000	-618 000	100,00%
60551000	Fournitures de bureau (2)	8 899 220	9 064 560	-165 340	-1,82%
60552000	Fournitures informatiques (3)	2 393 460	4 005 175	-1 611 715	-40,24%
60560000	Achats de petit matériel et outillage		225 000	-225 000	-100,00%
		18 199 975	22 108 288	-3 908 313	-17,68%

(1) Réunions des commissions et du conseil de l'Ordre Le nombre de réunions en présentiel a diminué.

(2) Achat de papier, clés USB, confection de carnets de reçus, confection des stickers.

(3) Achat d'encre pour tirage de documents, antivirus, petit matériel et outillage informatique dont une imprimante.

Les fournitures de confort sont relatives aux frais de réception liés à l'organisation de réunions dans les salles du conseil de l'OEC CI (réunions périodiques des différentes commissions et du bureau du conseil).

Le poste « fournitures de bureau » est resté stable d'un exercice à l'autre tandis que le poste « fournitures informatiques » a diminué de 40,24%. L'OEC CI a organisé moins de manifestations sur cette période étant donné les nombreuses participations à des activités à l'extérieur du pays.

1.2.2. TRANSPORTS

		2022	2021	VARIATION	TAUX DE VARIATION
61810000	Voyages et déplacements (1)	75 677 500	18 938 300	56 739 200	299,60%
61830000	Transport administratifs (2)	6 388 470	5 952 303	436 167	7,33%
		82 065 970	24 890 603	57 175 367	229,71%

(1) : Billets d'avion et frais connexes liés aux activités citées ci-avant.

C.A. ABWA (Niger)	952 500
Congrès CEDEAO-ABWA MONROVIA	2 129 300
Déplacement funéraires Maman Guié	400 000
C.A. PAFA ENTEBBE (OUGANDA)	3 988 600
Réunion de travail CNOEC,CNCC, DDPI Paris	2 448 700
40 ans de la FIDEF à HAMMAMET (TUNISIE)	4 113 600
AGA PAFA(ZIMBABWE)	4 115 000
C.A. ABWA (BENIN)	3 289 800
77ème Congrès des Ordres des Experts-Comptables en France	5 567 400
Examen du projet d'Acte d'Uniforme portant Système Comptable des Entités à but non lucratif à la suite des observations des Etats, à Yaoundé, au Cameroun	571 100
Congrès Mondial BOMBAY (INDE)	6 860 200
95ème Réunion du C.A. ABWA ACCRA	1 770 400
52ème Conférence de l'ICAN à ABUJA	1 575 200
Congrès de LICPA Libéria	1 557 500
39ème Session des travaux de la CNUCED ISAR à Genève	19 931 100
Congrès ONECA ALGERIE	6 776 000
Jury DECOFI à Lomé	1 389 500
Réunion Conseil administration PAFA ALGERIE	7 031 400
Réunion Conseil Administration ABWA LOME	1 210 200
	75 677 500

Les voyages et déplacements sont liés aux participations à différentes manifestations hors de la Côte d'Ivoire comme indiqué dans notre rapport moral.

(2) Frais de déplacement pour les courses de l'Ordre

Le poste transport administratif est composé des frais de déplacement du personnel permanent de l'Ordre dans le cadre des différentes activités et relations avec les banques et administrations. Il est composé uniquement de frais de taxis.

1.2.3. SERVICES EXTÉRIEURS

	DÉSIGNATION	2022	2021	VARIATION	TAUX DE VARIATION
62210000	Location et charges locatives	9 600 000	9 600 000	0	0,00%
62280000	Locations et charges locatives divers (BP)	50 000	50 000	0	0,00%
62410000	Entretien biens immobiliers (1)	2 002 000	617 500	1 384 500	224,21%
62420000	Entretien biens mobiliers (1)	282 000	1 154 933	-872 933	-75,58%
62430000	Maintenance (1)	2 451 000	2 515 909	-64 909	-2,58%
62510000	Assurances multirisques	2 289 588	2 289 588	0	0,00%
62720000	Catalogues, imprimés publicitaires (2)	2 905 000	9 688 240	-6 783 240	-70,02%
62770000	F. colloques, séminaires, conférences (3)	35 432 948	43 686 260	-8 253 312	-18,89%
62780000	Autres charges de publicité et rel (4)	17 474 000	840 000	16 634 000	1980,24%
62810000	Frais de téléphone	2 672 696	2 350 039	322 657	13,73%
62880000	Boîte mail OEC CI-DL		345 263	-345 263	100,00%
62814000	Frais internet	1 162 350	1 504 193	-341 843	-22,73%
6312/800	Autres frais bancaires	2 336 472	1 462 529	873 943	59,76%
63240000	Honoraires (5)	21 000 000	24 300 000	-3 300 000	-13,58%
63270000	Rému Autres Prest. services (6)	3 240 000	3 400 000	-160 000	-4,71%
63510000	Cotisations (7)	2 402 346	1 735 832	666 514	38,40%
63840000	Frais de mission (8)	103 444 281	52 408 135	51 036 146	97,38%
		209 214 181	158 202 721	51 011 460	32,24%

(1) : Globalement les frais d'entretien ont augmenté sur cet exercice. Ils s'élèvent en effet à F.CFA 4 735 000 contre F.CFA 4 288 342, soit une augmentation de F.CFA 1 433 538. Il y a eu plus de réparations sur les biens immobiliers, notamment en matière de plomberie. Les frais de maintenance périodiques sont relatifs à l'entretien des climatiseurs et des photocopieurs. Les réparations sont relatives aux éléments suivants :

- Plomberie
- Climatisation
- *Electricité
- Matériels informatiques

Il est à noter que la plupart des matériels utilisés au sein du Conseil de l'Ordre est vétuste, totalement amorti, avec une technologie dépassée. Ceci explique que ce matériel tombe souvent en panne avec une difficulté de trouver les pièces détachées et consommables correspondants. Aussi, le Conseil de l'Ordre a-t-il décidé de procéder au renouvellement de ce matériel de manière progressive. Aussi, sur cet exercice, un ordinateur portable a été renouvelé.

(3) Sur cet exercice, ce sont les frais d'impression du tableau de l'OEC CI qui ont constitué la charge principale.

Catalogues, imprimés publicitaires	F.CFA
Cartes de vœux 2022	110 000
Impression tableau 2022	2 351 500
Impression Doc + Goodies- AGA 2022	378 500
Cartes de visites	75 000
	2 905 000

(3) Frais de colloques, conférences, formation	F.CFA
Matinale 28 02 2022	7 248 300
Séminaire formation du 03 mars 2022	3 247 000
Séminaire formation du 07 mars 2022	3 017 600
Congrès CEDEAO-ABWA MONROVIA	1 977 734
Séminaire formation Pack PE	5 462 350
Rglmt Droit Part du VP2 à INAD-CI	300 000
Rglmt Part Fmt° Mbrs OECCI à FAFEDE	1 200 000
Frais AG 2022	8 209 000
Séminaire formation secrétaire (MF Mandah)	1 005 000
Séminaire formation DECOFI	1 058 000
Frais Congrès mondial INDE (Bombay)	603 480
77ème Congrès des Ordres des Experts-Comptables en France	2 104 484
	35 432 948

(4) Rglmt Fact Paniers RAMADAN	1 555 000
Frais de chancellerie	419 000
Relations Publiques	500 000
Frais GUEDEF pour l'actualisation et la fiabilisation du fichier des contribuables	10 000 000
Frais Appui des services de la Directrice Générale Adjointe pour la sensibilisation des faitières et des contribuables en général pour l'accroissement du taux des dépôts des états financiers	5 000 000
	17 474 000

(5) : Honoraires (en F.CFA)	
RESCOM	6 000 000
CIDD	15 000 000
	21 000 000

(6) : Autres prestations de services (en F.CFA)	
Gardiennage	1 920 000
Jardinier	360 000
Entretien locaux	960 000
	3 240 000

(7) : Cotisations professionnelles (en F.CFA)	
Cotisations 2022 FIDEF	1 062 650
Cotisations 2022 ABWA	620 160
Cotisations 2022 PAFA	719 536
	2 402 346

(8) : Frais de réception et Frais de mission (per diem) relatifs aux activités suivantes	
Déjeuner membres de l'OECC CI	483 500
Pourboires	70 000
C.A. ABWA (Niger)	1 950 000
GFP (Lomé)	1 043 900
Rglmt Frais Miss° DECOFI-DAKAR"YAO"	600 000
ONECCA (Niger)	500 000
Congrès CEDEAO-ABWA MONROVIA	9 210 050
C.A. PAFA ENTEBBE (OUGANDA)	3 221 836
Réunion de travail CNOEC,CNCC, DDPI Paris	3 299 600
40 ans de la FIDEF à HAMMAMET (TUNISIE)	1 700 000
C.A. ABWA (BENIN)	1 760 000
AGA PAFA(ZIMBABWE)	3 193 000
52ème Conférence de l'ICAN à ABUJA	950 000
Examen du projet d'Acte d'Uniforme portant Système Comptable des Entités à but non lucratif à la suite des observations des Etats, à Yaoundé, au Cameroun	1 850 000
Rglmt Frais de Mss° -LOME	1 936 200
Frais de Mission Yakro-Indépendance	670 000
Frais de Miss° DECOFI-SENEGAL-OHOU	750 000
77ème Congrès des Ordres des Experts-Comptables en France	18 750 606
95ème Réunion du C.A. ABWA ACCRA	2 291 900
Ibis Hébergement	136 439
Frais liés à DESCOGEF & DECOFI	1 700 000
52ème Conférence de l'ICAN à ABUJA	1 256 200
Table ronde du programme FASE de la Banque Mondiale au MAROC	6 250 000
Congrès de LICPA Libéria	2 600 000
39ème Session des travaux de la CNUCED ISAR à Genève	19 795 128
Rglmt Frais de mission Président à Bouaké	763 000
Congrès mondial INDE (Bombay)	8 779 260
Congrès ONECA & Réunion Conseil administration PAFA ALGERIE	5 697 662
Jury DECOFI à Lomé	2 236 000
	103 444 281

1.2.4. Impôts et taxes

	DÉSIGNATION	2022	2021	VARIATION	TAUX DE VARIATION
64110000	Impôts fonciers et taxes annexes	600 000	600 000	0	0,00%
64130000	Taxes sur appointement et salaires	1 625 265	1 688 477	-63 212	-3,74%
64140000	Taxe d'Apprentissage	563 927	548 437	15 490	2,82%
64150000	Formation Professionnelle Continue	1 691 782	1 645 306	46 476	2,82%
64600000	Droit d'enregistrement	225 400	309 000	-83 600	-27,06%
64780000	Pénalités	30 000		30 000	100,00%
		4 736 374	4 791 220	-54 846	-1,14%

L'impôt foncier sur la valeur du terrain du futur siège, est de F.CFA 600 000.

De manière globale, les impôts sont restés relativement stables.

1.2.5. AUTRES CHARGES

	DÉSIGNATION	2022	2021	VARIATION	TAUX DE VARIATION
65150000	Pertes sur créances irrécouvrables	2 619 775	0	2 619 775	100,00%
65811000	Indemnités de conseil	44 000 000	44 000 000	0	0,00%
65813000	Indemnités censeurs	4 000 000	4 000 000	0	0,00%
65814000	Indemnités Commissions	17 200 000	27 400 000	-10 200 000	-37,23%
6582&6588	Dons contribution décès & écoles & associations de comptables & divers	6 705 000	14 000 000	-7 295 000	-52,11%
		74 524 775	89 400 000	-14 875 225	-16,64%

Globalement ce poste enregistre une diminution liée essentiellement à celles des indemnités de commissions. Les commissions se sont réunies moins souvent sur cet exercice 2022. Il y a eu moitié moins de donations sur cet exercice 2022.

Des arriérés de créances sur cotisations professionnelles ont été passés en pertes sur créances irrécouvrables. Ces cotisations sont celles de confrères et de consœurs qui n'exercent plus.

1.2.6. CHARGES DE PERSONNEL

	DÉSIGNATION	2022	2021	VARIATION	TAUX DE VARIATION
66110/20/30	Appointement du personnel	140 981 796	137 109 076	3 872 720	2,82%
66111000	Arrondis de paie		4	-4	-100,00%
66131000	PROVISION CONGE	-2 375 693	1 541 725	-3 917 418	-254,09%
66340000	Indemnités de transport	3 598 000	3 614 000	-16 000	-0,44%
66412000	Charges sociales (CNPS)	10 295 984	10 309 568	-13 584	-0,13%
66410000	CHARGES SOCIALES/PROV CONGE	-190 055	123 338	-313 393	-254,09%
66411000	Assurance maladie CMU	156 000	156 000	0	0,00%
66830000	Œuvres sociales	928 503	2 024 997	-1 096 494	-54,15%
66840000	Assurance maladie	6 471 439	6 471 439	0	0,00%
		159 865 974	161 350 147	-1 484 173	-0,92%

Les charges de personnel sont restées stables d'un exercice sur l'autre.

1.2.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	DÉSIGNATION	2022	2021	VARIATION	TAUX DE VARIATION
68130000	Dotation aux amortissements	8 045 350	6 851 204	1 194 146	17,43%
69110000	Provision pour indemnités de départ à la retraite	7 109 374	22 629 271	-15 519 897	-68,58%
		15 154 724	29 480 475	-14 325 751	-48,59%

La dotation aux amortissements a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre du fait du renouvellement partiel de l'actif immobilisé.

La dotation sur indemnités de départ à la retraite a fortement diminué du fait de la fin du rattrapage de montant de provisions. En effet, les salaires n'ayant pas augmenté sur cette nouvelle période, le complément de dotation provient simplement de l'augmentation de l'ancienneté du personnel.

1.2.8. MISES HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

	DÉSIGNATION	2022	2021	VARIATION	TAUX DE VARIATION
81100000	VNC mise HS immob incorporelle		708 000	-708 000	-100,00%
81200000	VNC mise HS immob corporelle		772 000	-772 000	-100,00%
81600000	VNC mise HS dépôts & cautionnements	3 329 880		3 329 880	100,00%
		3 329 880	1 480 000	1 849 880	124,99%

Les dépôts et cautionnements ont été jugés irrécupérables. Aussi, ils ont été comptabilisés en charges sur cet exercice.

1.3. COUVERTURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR LES COTISATIONS

La couverture des charges de fonctionnement par les cotisations au cours des cinq dernières années a évolué comme suit :

ANNÉE	COTISATIONS	CHARGES	% COUVERTURE
2022	360 419	567 092	63,56%
2021	329 912	491 703	67,10%
2020	319 560	345 216	92,57%
2019	285 489	370 443	77,07%
2018	262 200	368 605	71,13%

Les cotisations professionnelles permettent de moins en moins de couvrir les charges.

1.4. COUVERTURE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR LES PRODUITS

La couverture des charges de fonctionnement par les produits au cours des cinq dernières années a évolué comme suit :

ANNÉE	TOTAL PRODUITS	CHARGES	% COUVERTURE
2022	595 598	567 092	105,03%
2021	540 726	491 703	109,97%
2020	513 895	345 216	148,86%
2019	500 795	370 443	135,19%
2018	402 008	368 605	109,06%

Une légère augmentation de la somme des produits des activités réalisées sur l'exercice écoulé et une augmentation globale des charges liée essentiellement aux activités liées aux missions et participations aux événements à l'étranger continue d'entraîner une diminution de l'excédent par rapport à celui de l'exercice précédent.

2- BILANS COMPARES 2022- 2021

Les bilans comparés des exercices 2022 et 2021 sont présentés dans le tableau suivant (en milliers de F.CFA)

Comptes	ACTIF Intitulés	MONTANTS		MONTANTS NETS			PASSIF Intitulés	MONTANTS NETS	
		Bruts	Amortis.	2022	2021			2022	2021
21	Licence internet	1 294	647	1 647	708	1294	Fonds associatif	34 500	31 200
21	Logiciel	2 370	2 370	-	-	12	Report à nouveau	392 120	343 097
21	Application WEB en cours	8 000		8 000	5 000	13	Résultat	28 507	49 023
21	Logiciel Waraba en cours	7 505		7 505	7 505				
22	Terrain	50 837		50 837	50 837	19	Provisions financières	78 448	71 339
231	Bâtiments en cours	50 907		50 907	24 016	42 & 43	Dettes sociales	14 363	10 479
234	Agencements	37 206	28 052	9 155	12 863	44	Dettes fiscales	6 164	4 965
244	Matériels et mobiliers	83 572	78 794	4 777	7 738	40	Fournisseurs exploitation	29 605	11 141
27	Autres immobil. financières			-	3 330	481	Fournisseurs d'investis.		
40	Fournisseurs, avances			-	437	47	Autres dettes	62 257	25 625
41,42 & 47	Autres créances	231 782		231 782	95 011				
506	Obligations NSIA	260 00		260 000					
56&57	Banques et caisse	22 353		22 353	338 839				
	TOTAL	755 826	109 863	645 963	546 869		TOTAL	645 963	546 869

2-1. IMMOBILISATIONS

2.1.1. MISES HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

	F.CFA
Conception & implémentation site web au 01 01 2022	5 000 000
Application web déclaration d'activité	3 000 000
Valeur licence logiciel au 31 12 2021	8 000 000

	F.CFA
Valeur bâtiment en cours au 01 01 2022	24 015 900
Honoraires architecte	24 000 000
Etude géotechnique	1 180 000
Sondage pressiométrique	1 711 000
Valeur bâtiments en cours au 31 12 2022	50 906 900

	F.CFA
Valeur matériel et mobiliers au 01 01 2022	82 841 685
Ach Ordi DE-CARO -TECH	730 000
Valeur agencements au 31 12 2022	83 571 685

	F.CFA
Dépôts et cautionnements au 01 01 2022	3 329 880
Comptabilisés en charges car non remboursables (aucun détail, aucune PJ)	- 3 329 880
Dépôts et cautionnements au 31 12 2022	0

2-2. AUTRES CREANCES

Cette rubrique présente un solde brut de KF.CFA 231 782,205 à la clôture de l'exercice et regroupe principalement le montant des frais ACOA 2023 préfinancés à hauteur de KF.CFA 140 270,558, les créances sur les membres de l'Ordre au titre des cotisations pour 84 737,347 KF.CFA. L'exercice précédent a clôturé avec une créance de KF.CFA 81 449 au titre des cotisations.

De manière détaillée, cette rubrique se décompose ainsi :

	F.CFA
Prêts accordés au personnel	2 400 000
Cotisations CMU à prélever	3 000
Cotisations membres OEC CI	84 737 347
Frais ACOA 2023 préfinancés sur budget OEC CI	140 270 558
Avances sur frais sur mission à rembourser	3 961 300
Créances s/séminaire Pack PE	200 000
Part assurance maladie comptabilisée d'avance	210 000
	231 782 205

2-3. TRESORERIE ACTIF

L'encaisse au 31 décembre 2022 s'élève à KF.CFA 22 353 contre KF.CFA 338 839 sur l'exercice précédent. On relève que l'OEC CI a acheté des obligations NSIA à hauteur de KF.CFA 260 000 en vue de garantir partiellement l'emprunt qui sera contracté pour la construction du nouveau siège de l'OEC CI. La trésorerie de l'OEC CI a également servi au préfinancement de premières dépenses ACOA 2023.

14/02/22	Ach	MATHEY	Traduct°, réalisat° vidéo promotion	2 000 000
16/02/22	Ach	HOTELIVOIRE	Hébergement évaluateurs PAFA	2 637 000
22/02/22	Ach	MATHEY	Fact. compl. mission ACOA	1 000 000
22/02/22	Ach	JILGROUP	Accompagnement OEC mission Evaluat	1 500 000
22/02/22	SGBCI	CH9518771	Rglmt Fact Dej - Maquis du val-PAFA	492 000
23/02/22	Caisse	C9021055	Rglmt Fact Dej ,diner / visite PAFA	1 000 000
23/02/22	Ach	JILGROUP	Accompagnement OEC mission Evaluat	4 040 500
25/02/22	Caisse	C9021056	Rglmt Complmt Fact Dej Invités PAFA	250 000
17/03/22	SGBCI	VIRMMENT	Remb. billets d'avion mission PAFA	3 274 190
22/03/22	Ach	MATHEY	Honoraires consultant mission ACOA	1 000 000
17/06/22	Ach	MATHEY	Facture trvx préliminaires ACOA	3 000 000
17/06/22	Ach	HOTEL IVOIRE	Acpte/facture Locat° Hotel Ivoire	29 400 000
07/07/22	SGBCI	VIREMENT	Virement /Inscript° Congrès Mondial	1 932 732
19/07/22	Ach	DVTTA	Billets d'avion 77è Congrès	4 716 700
16/08/22	Ach	HOTEL IVOIRE	2ème acpte/locat° Hôtel Ivoire	26 200 000
13/09/22	Ach	DVTTA	Billets d'avions BOMBAY	6 107 700
21/09/22	O.D	CONGREFRANCE	Frais de mission 77è Congrès	19 750 000
29/09/22	Ach	MATHEY	Accompte / facture honoraires ACOA	2 000 000
29/09/22	Ach	MATHEY	Acpte / reprise Vidéo	500 000
29/09/22	Ach	JILGROUP	Honoraires accompagnmt OEC/ACOA 23	2 000 000
18/10/22	Ach	MATHEY	Règl. facture honoraires	3 000 000
11/11/22	O.D	BOMBAY	Frais de mission Congrès Mondial BOMBAY	15 369 736
28/11/22	Ach	MATHEY	Avance/facture concept° site	3 000 000
28/11/22	Ach	MATHEY	Facture concept° Flyer	600 000
28/11/22	Ach	MATHEY	Facture avance CALL CENTER	5 500 000
				140 270 558

2-4. FONDS ASSOCIATIF

Au 31 décembre 2022, ce compte s'élève à 34 500 KF.CFA contre 31 200 KF.CFA à la fin de l'exercice précédent soit une augmentation de 3 300 KF.CFA représentant les droits d'inscription de confrères candidats à l'inscription et de personnes morales, versés sur l'exercice 2022.

2-5. REPORT A NOUVEAU

Ce poste s'analyse comme suit :

	F.CFA
Report à nouveau au 01 01 2022	343 097 176
Affectation résultat 2021	49 022 595
Report à nouveau au 31 12 2022	392 119 771

2-6. PROVISIONS FINANCIERES

Elles comprennent :

2.6.1. PROVISIONS POUR DEPART À LA RETRAITE

A la clôture de l'exercice, ces provisions présentent un solde de KF.CFA 78 448 contre KF.CFA 71 339 sur l'exercice précédent. La dotation de l'exercice s'élève à KF.CFA 7 109.

	F.CFA
Provision pour départ à la retraite au 01 01 2022	71 339 011
Dotation 2022	7 109 374
Provision pour départ à la retraite au 31 12 2022	78 448 385

2-7. DETTES SOCIALES

Les dettes sociales d'un total de F.CFA 14 363 372 sont détaillées comme suit :

	F.CFA
Rémunérations dues	6 189 598
Dettes provisionnées pour congés à payer	2 462 386
CNPS, contributions dues	5 358 397
CMU, cotisations dues	156 000
Charges sociales provisionnées sur congés payés	196 991
Dettes sociales au 31 12 2022	14 363 372

Les dettes sociales ont été réglées courant 2023.

2-8. DETTES FISCALES

Les dettes fiscales au 31 décembre 2022 s'élèvent à F.CFA 6 163 549 et se décomposent ainsi :

	F.CFA
FDFP- TA & FPC cotisations dues	1 058 274
Etat, impôts sur les salaires	5 036 328
Charges fiscales provisionnées sur congés payés	68 947
Dettes fiscales au 31 12 2022	6 163 549

Toutes ces dettes ont été réglées à bonne date courant 2023.

2-9. AUTRES DETTES

Les autres dettes totalisent un montant de KF.CFA 91 861 contre KF.CFA 36 7663 KF.CFA sur l'exercice précédent. Elles s'analysent comme suit :

Fournisseurs	F.CFA
Propriétaire locaux siège OEC CI	2 112 000
C.I.E	672 585
RESCOM	500 000
CIDD	7 500 000
SATGURU	1 389 500
PRIME SERVICES	2 000 000
	14 174 085

Fournisseurs, factures non parvenues	F.CFA
CIDD, conseil juridique	15 000 000
Ivoire Cartes Systemes (ICS)	431 080
Sous-total «fournisseurs créditeurs»	29 605 165

	F.CFA
Indemnités réunions Conseil OEC CI	26 459 100
Indemnités censeurs	4 000 000
Indemnités réunions commissions	17 200 000
Assurance GROUPE ASCOMA	14 097 400
Cotisations professionnelles payées d'avance	500 000
	62 256 500

Sous-total autres dettes	91 861 385
---------------------------------	-------------------

2-10. EXECUTION DU BUDGET

Charges

INTITULÉ	BUDGET 2022	RÉEL 2022	DIFFÉRENCE
Autres achats	26 166	18 200	7 966
Transport	54 020	82 066	-28 046
Services extérieurs	193 980	209 214	-15 234
Impôts et taxes	4 714	4 736	-22
Autres charges	90 400	74 525	15 875
Charges du personnel	162 079	159 866	2 213
Dotations aux amortissements	7 000	8 045	-1 045
Dotations aux provisions pour départ à la retraite	22 629	7 109	15 520
Annulation dépôts et cautionnements	0	3 330	-3 330
TOTAL CHARGES	560 988	567 092	-6 104

On relève un dépassement budgétaire de 6 104 KF CFA soit 1% du budget prévu.

Produits

INTITULÉ	BUDGET 2022	RÉEL 2022	DIFFÉRENCE
1. Cotisations	334 000	360 419	-26 419
Autres produits	229 200	235 180	-5 980
2. Cot autres professionnels suite à nouveaux textes juridiques OEC CI			
3 Formations	8 000	6 600	1 400
4. Vente de stickers	215 000	225 287	-10 287
5. Participation fonds de solidarité	1 200	520	680
6. Autres produits divers	5 000	2 773	2 227
TOTAL CHARGES	563 200	595 598	-32 398

On enregistre un enrichissement de 32 398 KF CFA soit 6% du budget prévu.

Immobilisations

INTITULÉ	BUDGET 2022	RÉEL 2022	DIFFÉRENCE
Reconstruction plateforme d'authentification et de signature des états financiers	57 000 000	0	57 000 000
Logiciel SAGE COMPTABILITE SG-FRP 1000 - Suite financière - Comptabilité générale, analytique et budgétaire - Immobilisations (Devis Corail Solutions)	3 870 400		3 870 400
Logiciel SAGE PAIE - 3 utilisateurs, accès full Web et clients / Serveur SG-PAIE 1 licence (Devis Corail Solutions)	1 449 078		1 449 078
Prestation Corail Solutions (SAGE X3 ERP - Paramétrage, formation, assistance)	3 894 000		3 894 000
1 Ordinateur portable (D.E.)		730 000	-730 000
1 Fauteuil ergonomique	783 343		783 343
8 fauteuils direction	2 014 024		2 014 024
Véhicule de liaison	17 000 000		17 000 000
Création d'une plateforme de déclaration d'activités des membres de l'Ordre	2 500 000	3 000 000	-500 000
Acquisition d'un petit serveur pour l'hébergement de la plateforme de déclaration d'activités des membres de l'Ordre	1 000 000		1 000 000
Relance des travaux du logiciel WARABA en vue de le rendre opérationnel	3 540 000		3 540 000
	93 050 845	3 730 000	89 320 845

De manière globale, l'exécution du budget révèle que les réalisations sont au-dessus des prévisions sauf en ce qui concerne le budget d'investissements. En effet,

- Les cotisations effectives sont supérieures aux cotisations budgétisées du fait des nouveaux membres non suffisamment anticipés ;
- Les frais de voyage et les frais de mission sont nettement supérieurs à ce qui avait été budgétisé. Les participations à des manifestations professionnelles à l'étranger ont été beaucoup plus nombreuses que prévu ;
- Le poste « autres charges » est en deçà du budget du fait de la diminution du nombre de réunions de commissions et de dons alloués.

Le plan d'action par rapport au recrutement d'un expert en formation pour le lancement des formations génératrices de revenus en 2021, n'a pas encore été engagé.

La dotation aux amortissements est en deçà des prévisions du fait de la non-réalisation de la plupart des investissements prévus.

Le budget d'investissements n'a pas encore été exécuté du fait de l'insuffisance des disponibilités en trésorerie, le pré-financement des activités ACOA 2023 ayant eu la priorité de la politique de décaissements.

CONCLUSION

L'exercice 2022 s'est soldé par un excédent d'un montant de 28,507 millions de FCFA contre 49,023 millions de FCFA sur l'exercice précédent..

L'analyse de l'exploitation fait apparaître une augmentation significative de la plupart des charges par rapport à l'exercice précédent du fait d'une participation plus active des membres de l'Ordre à des activités professionnelles à l'étranger. Les produits ont augmenté du fait de l'augmentation des membres de l'Ordre et des produits liés à la vente de stickers. Les cotisations et les ventes de stickers étant adossées au développement des activités des membres de l'Ordre et donc de leur chiffre d'affaires, ces augmentations traduisent une amélioration continue du climat des affaires pour la profession comptable.

Cependant l'augmentation des produits s'est fait en deçà de celle des charges. Ceci explique la dégradation de l'excédent des produits sur les charges.

Toutefois, pour pérenniser la fluidité de la trésorerie de l'OECCI, les activités de promotion de la profession et d'accroissement des ressources des membres de la profession doivent continuer à être financées par des ressources additionnelles aux cotisations des membres comme c'est le cas avec les recettes des stickers. Le Conseil de l'Ordre continue d'œuvrer dans ce sens. La création du futur institut de la profession comptable qui sera logé au siège social de l'Ordre s'inscrit dans cette dynamique.